CONFÉRENCE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE

RAPPORT



CONFÉRENCE SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE

RAPPORT

SOMMAIRE

Contexte de la conférence	7
Propos	9
Introduction	11
Recommandations générales	12
Recommandations spécifiques Jeunesse, éducation et intégration politico-économique Les enjeux juridiques et la réponse légale dans la lutte contre le terrorisme Intégration des dimensions, droits de l'Homme et libertés fondamentales dans les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme Systèmes de sécurité : Adaptation et mutualisation des informations et des moyens Enjeux, défis territoriaux et locaux dans la lutte contre le terrorisme L'action collective et citoyenne dans la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente	16 16 18 19 21 23 25
Proposition d'axes pour une stratégie globale de la francophonie en matière de prévention de la radicalisation violente et de lutte contre le terrorisme	28
Annexes Note de cadrage de la Conférence Programme Discours d'ouverture de Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie Discours De clôture de Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie Allocution de synthèse des travaux d'Adama Ouane. Administrateur de l'OIF	31 31 35 39 43 48

CONTEXTE DE LA CONFÉRENCE

La Francophonie, en tant qu'organisation intergouvernementale mais également en tant qu'espace de valeurs et de solidarité, est, comme le reste du monde, confrontée à la montée en puissance du phénomène de radicalisation violente et à sa phase ultime, au terrorisme. Ces dernières années, les actes terroristes ont connu une forte recrudescence dans le monde et ont été de plus en plus meurtriers. Comme l'a montré l'actualité récente, l'espace francophone a, pour sa part, payé un lourd tribut.

Le terrorisme porte en effet gravement atteinte aux équilibres institutionnels, politiques, économiques et sociaux des États et des communautés, et est, de ce fait, susceptible de compromettre la paix et la stabilité au sein de régions et de sous-régions entières. Ce phénomène se caractérise désormais par une multiplication des acteurs et une diversification de leurs modes opératoires. Les mouvances présentes dans l'espace francophone ont à la fois une dimension globale et locale. C'est notamment le cas de l'« Organisation de l'État Islamique » (OEI). de Boko Haram, de la mouvance Al-Qaida (Al-Qaida au Maghreb islamique. Al Mourabitoun, Ansar Dine, Ansar al-Charia), d'El Shabab, etc. Ces évolutions rendent la lutte contre les activités de ces groupes particulièrement ardue et nécessitent ainsi un degré de coordination des moyens de prévention et de répression particulièrement élevé. De surcroît, ces menaces vont de pair avec l'influence d'un prosélytisme salafiste, qui tend notamment à bousculer les équilibres des confréries musulmanes traditionnelles et qui peut conduire à la radicalisation violente d'une partie de la jeunesse.

Les acteurs terroristes, parfaitement au fait des fragilités des espaces dans lesquels ils opèrent et dont les liens avec les acteurs « traditionnels » de la criminalité organisée sont désormais établis, exploitent les failles des systèmes étatiques. Les trafics illégaux, les risques d'éclatement des conflits, la multiplication de foyers irrédentistes, les tensions géopolitiques autour d'enjeux énergétiques, la pauvreté endémique ou encore les crispations identitaires sont autant d'éléments qui menacent les pays confrontés au terrorisme de manière récurrente. Dans certains États et gouvernements, le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il exerce sur une partie de la jeunesse, sans perspectives d'avenir et sans ancrage dans la société, une certaine fascination. Les djihadistes instrumentalisent ces situations individuelles dans lesquelles le lien familial, social, scolaire, citoyen, a été fragilisé ou rompu. Cette idéologie destructrice remet en cause les valeurs de paix, de justice et de liberté, qui sont au cœur des actions de la Francophonie.

L'action de la Francophonie

Dès sa prise de fonction en janvier 2015, la Secrétaire générale de la Francophonie a érigé la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente au rang des priorités de son mandat, se fondant sur les dispositions pertinentes des textes de référence de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), notamment celles de la résolution sur le terrorisme adoptée par les Chefs d'États et de gouvernements de la Francophonie, lors du 15° Sommet de la Francophonie, tenu à Dakar en novembre 2014, qui consacre la volonté et la détermination de la Francophonie à tout mettre en œuvre pour parvenir à éradiquer ce fléau.

Dès 1995, consciente de cette menace, la Francophonie s'est fortement impliquée dans les actions menées par la Communauté internationale pour y faire face, conformément au mandat qui lui est conféré, comme indiqué précédemment par certains de ses textes fondamentaux*. En effet, face à l'intensification des actes terroristes, la Francophonie s'est dotée de textes et de résolutions spécifiquement dédiés à cette question. L'implication de la Francophonie s'est notamment traduite par sa condamnation de tout acte terroriste ainsi que par son soutien à la ratification et à la mise en œuvre de certains instruments internationaux élaborés pour lutter contre toutes les pratiques susceptibles de favoriser son développement.

^{*}Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone de 2000, celle de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine de 2006.

De manière préventive, depuis deux décennies, l'Organisation internationale de la Francophonie apporte un soutien aux États et gouvernements membres afin de moderniser leurs appareils administratifs, judiciaires et sécuritaires et d'asseoir l'autorité de leurs institutions en promouvant la culture démocratique. Des actions spécifiques visant à éliminer les discriminations et à protéger les droits de tous sont également inscrites au programme de ses activités, y compris dans le domaine de la réforme des systèmes de sécurité (RSS). Au-delà de son engagement dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle ainsi que de la promotion des échanges et de la diversité culturelle et religieuse, elle œuvre également en faveur de l'intégration des jeunes dans la vie sociale, économique et politique...

Pour renforcer l'efficacité et l'impact de ses interventions, la Francophonie travaille en étroite coopération avec ses partenaires internationaux ainsi que tous les acteurs de la grande famille francophone. Il s'agit particulièrement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), ses opérateurs directs et ses 16 réseaux institutionnels.

De manière plus directe, les 80 États et gouvernements membres de la Francophonie* sont depuis de nombreuses années et à des divers degrés impliqués dans des actions visant à éradiquer ces phénomènes. Certains d'entre eux, plus directement touchés, ont d'ores et déjà élaboré et mis en œuvre des stratégies nationales en réponse. Par ailleurs, ils sont très impliqués dans les réflexions et les actions menées par des organisations sous-régionales, telles que le G5 Sahel ou encore la Commission du Bassin du Lac Tchad.

Sur la base des actions déjà entreprises et des outils dont elle dispose, il s'agira à présent, pour la Francophonie, de conforter et de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'impact de son action d'une manière plus spécifiquement adaptée au nouveau contexte de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente.



Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge des Relations internationales, et M. Moussa Faki Mahamat, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale (Tchad).

*54 États et gouvernements membres, 23 États observateurs et 3 États associés.

PROPOS 9

L'objectif de cette Conférence organisée à l'initiative de Madame Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie, visait, d'une part, à analyser la problématique du terrorisme et de la radicalisation violente dans l'espace francophone et, d'autre part, à examiner les dispositifs existants afin notamment de faire émerger les bonnes pratiques et d'envisager les voies et moyens d'une plus grande concertation et coordination entre les acteurs francophones. Cette rencontre a été le lieu privilégié pour évoquer le renforcement des liens de solidarité et de coopération ainsi que pour promouvoir la mutualisation des réflexions et des moyens dans ces domaines.

Facteurs d'émergence et de développement de la radicalisation violente et du terrorisme dans l'espace francophone

Un certain nombre de caractéristiques saillantes, observables de manière récurrente dans les sociétés francophones confrontées au terrorisme et à la montée en puissance du phénomène de radicalisation violente, ont émergé des interventions et des discussions qui ont eu lieu durant ces trois journées de Conférence.

L'extrême centralité de certains États contribue à la quasi-absence d'administration dans certaines régions peu peuplées. Les acteurs terroristes, qui disposent de relais locaux, semblent ainsi pallier l'absence de l'autorité de l'État et des services sociaux de base dans certaines zones éloignées des capitales voire enclavées. Ce phénomène semble très présent dans les communautés transfrontalières notamment dans la zone sahélienne et celle du Bassin du Lac Tchad. Dans certains pays, cet état de fait est à corréler avec la mise en place des plans d'ajustements structurels qui, en définissant des seuils démographiques minimums pour l'installation des services sociaux et éducatifs dans les zones rurales, auraient entraîné un désengagement de l'État. Ainsi, dans certains cas extrêmes, les structures

terroristes se sont substituées aux structures étatiques. Allant jusqu'à assumer les fonctions régaliennes qui sont traditionnellement dévolues aux gouvernements, ces groupes suscitent du même coup, une très forte adhésion des populations à leur autorité mais également à l'idéologie et aux modes d'action violents qu'ils préconisent.

Plusieurs facteurs de vulnérabilité ont ainsi été identifiés, parmi lesquels figurent :

- L'absence de contrôle de l'État sur l'ensemble d'un territoire qui laisse des espaces non gouvernés aux mains de groupes criminels transnationaux et de groupes terroristes, corrélée à la circulation des biens et des personnes rendue possible par la très grande porosité des frontières;
- La jeunesse de la population qui représente dans certains États plus de 40 % de la population (ceci est particulièrement vrai dans les sociétés des États sahélo-sahariens);
- L'absence de perspectives d'avenir pour les populations jeunes vivant dans certaines zones ;
- L'attractivité des groupes terroristes qui proposent des activités plus lucratives et attirent des jeunes en quête d'espoir et d'alternatives;
- Le renouveau du discours anti-néocolonialiste aujourd'hui repris par les acteurs terroristes auprès d'une jeunesse désabusée;
- La très grande homogénéité d'identité dans la bande Sahélo-saharienne qui complexifie le contrôle des frontières et la gouvernance de ces espaces et de ces communautés transnationales, rôle souvent dévolu aux autorités centrales.

Trois leviers d'action doivent être privilégiés :

- Le levier politique : décentraliser ou déconcentrer certains services de l'État dans les zones les plus enclavées et privilégier les politiques de prévention en s'inscrivant dans une dynamique proactive, notamment en déléguant des compétences aux communautés locales;
- Le levier sécuritaire : sécuriser les frontières, lutter contre les trafics et la criminalité organisée, promouvoir la coopération régionale;

 Le levier économique : relancer le développement notamment en améliorant les infrastructures (routières, sanitaires, éducatives, etc.), l'accès des populations aux services sociaux de base, et en particulier en proposant des plans de soutien à l'activité économique et à l'entreprenariat des jeunes et des femmes

L'investissement massif dans l'éducation et la formation professionnelle s'inscrit dans le cadre des mesures préventives à privilégier.

Les mesures envisageables en vue de renforcer les dispositifs existants et d'améliorer la coordination, la concertation et la mutualisation des informations et des ressources au sein de l'espace francophone

La lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente doivent s'appréhender comme un vaste mouvement collectif qui dépasse le seul cadre d'un état car la vulnérabilité du système d'un État met à mal les efforts des pays voisins et peut donc avoir une incidence au niveau sous-régional. De même, les inégalités d'organisation, de méthodologie et surtout de ressources entre les États d'une même région voire sous-région ne permettent pas de mettre en place des mesures efficaces qui passent notamment par une unité de doctrine et d'intervention. Ainsi, afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des dispositifs existants, différentes pistes d'intervention ont été évoquées. Il s'agit notamment de :

- La mise sur pied d'une architecture institutionnelle et technique dédiée, au niveau national, mais également régional est la condition nécessaire pour favoriser la mise en place de capacités d'anticipation et de réaction en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente;
- Une plus grande cohérence d'action et une unité d'approche pourrait être obtenues au niveau régional et/ou sous régional notamment par le biais du renforcement des capacités des personnels amenés à intervenir dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente. De la même manière, les approches intégrées (multisectorielles et pluri-acteurs) favorisent la complémentarité entre services compétents à tous les niveaux et contribuent significativement à leur efficacité et à leur efficience;
- Les approches globales sont également nécessaires à la compréhension des phénomènes de terrorisme et de radicalisation violente dans l'espace francophone. Elles mobilisent des acteurs pluridisciplinaires se situant à différents échelons décisionnels;
- La conciliation de l'impératif sécuritaire et du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales s'est révélée comme une dimension essentielle dans toutes stratégies de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente;
- L'inclusion politico-économique des jeunes s'est aussi révélée comme l'un des facteurs essentiels de prévention de la radicalisation violente. Cette dernière se traduit notamment par l'adaptation de l'offre éducative aux réalités des marchés du travail locaux, par l'ouverture et l'intégration des jeunes dans le dialogue politique ainsi que par la mise en place des conditions facilitant la création de micro-entreprises ou d'entreprises portées par des jeunes.

INTRODUCTION

Les 6, 7 et 8 juin 2016, s'est tenue à Paris, la Conférence internationale organisée par l'Organisation internationale de la Francophonie, sur le thème de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente dans l'espace francophone.

Cette Conférence souhaitée par la Secrétaire générale de la Francophonie dès son arrivée à la tête de la Francophonie, a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs francophones autour des enjeux majeurs auxquels est désormais confrontée la majorité des États et gouvernements membres de la Francophonie. Durant ces trois journées, une soixantaine d'États et de gouvernements membres, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ainsi que l'ensemble des opérateurs directs et réseaux institutionnels de la Francophonie étaient représentés à haut niveau.

Avec une soixantaine d'intervenants et plus de 400 participants, issus de l'espace francophone et au-delà, cette rencontre a permis de réunir une grande diversité d'acteurs pluridisciplinaires : des décideurs politiques, des experts et praticiens de terrain, des représentants de la société civile ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La présence et les interventions de Ministres et de hautes personnalités francophones, lors des sessions plénières d'ouverture et de clôture mais également dans le cadre des travaux de la Conférence, ont démontré, une fois de plus, la forte mobilisation de l'ensemble de la communauté francophone autour de ces questions et la forte prise de conscience de l'urgence d'agir et de présenter un front commun face à ces fléaux. Il convient également de noter l'importante présence de hauts représentants d'organisations internationales, régionales et sous régionales.

La Conférence a été l'occasion, d'une part, de saluer les efforts déployés au niveau international, national et régional et d'analyser la pertinence ainsi que l'efficacité des actions de l'ensemble des acteurs francophones et, d'autre part, de formuler des recommandations qui pourront servir de base pour l'élaboration de stratégies nationales et à terme d'un plan d'actions francophone de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente.

Elle a également été le lieu de clarification d'un certain nombre de notions et de concepts, en particulier celui de radicalisation violente qui représente aujourd'hui l'un des enjeux majeurs de sécurité pour les États et gouvernements de l'espace francophone. Au-delà des enjeux purement sécuritaires, c'est la question de la cohésion sociale, politique, économique et territoriale qui a également été posée. La radicalisation violente, qui emprunte souvent « légitimée » par des arguments religieux, dogmatique ou ethnique, reste un phénomène difficile à cerner et fait appel à des ressorts psychologiques, politiques, sociaux, économiques très complexes et difficilement modélisables.

Contrairement à certaines idées reçues, les résultats des recherches académiques sur la radicalisation violente tendent a démontré que la radicalisation violente n'est pas le produit de la résurgence d'une tradition ancienne religieuse ou culturelle mais, au contraire, l'expression de l'effondrement de l'identité collective, culturelle et politique. La clarification des principaux concepts abordés durant la Conférence a également permis de montrer que la prévention de la radicalisation violente correspondait à une approche multisectorielle de politiques publiques intervenant en amont du basculement dans la radicalisation violente (approche proactive). En revanche, la lutte contre le terrorisme correspond, quant à elle, davantage à une action coercitive et intervient en aval de l'émergence d'actes violents (approche réactive). C'est approches doivent être considérées comme non exclusives et complémentaires l'une de l'autre.

Le présent rapport a pour objectif d'élaborer une analyse des travaux de la Conférence et de proposer des axes d'interventions stratégiques à privilégier en matière de prévention de la radicalisation violente et de lutte contre le terrorisme. Dans cette perspective, des recommandations opérationnelles ont été formulées dans les différents domaines d'intervention de la Francophonie mais également des États et gouvernements membres. Sur la base de ces recommandations, une série d'axes stratégiques est proposée dans ce rapport en vue de servir de base à l'élaboration d'un plan d'action stratégique global.

Les conclusions de cette Conférence ont confirmé un élément central : la Francophonie, dans sa richesse et sa diversité, dispose de nombreux outils et de précieuses ressources qu'il convient de valoriser et de mutualiser. Elle dispose ainsi d'un savoir-faire et d'une expertise reconnue dans un grand nombre de domaines permettant de lutter contre les causes profondes du terrorisme et de la radicalisation violente :

- La Francophonie privilégie les modes d'action concertés avec l'ensemble des acteurs impliqués (internationaux, régionaux et nationaux) et les approches favorisant la complémentarité ainsi que la mutualisation des expériences et des moyens.
- Privilégier les actions favorisant l'appropriation des compétences par le plus grand nombre d'acteurs impliqués dans différents domaines d'intervention, afin de renforcer l'efficacité et l'impact de son action sur le terrain.
- 3. Promouvoir et encourager la concertation, l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources et des moyens et le partage de l'information stratégique afin de renforcer les capacités d'anticipation des États et gouvernements et, d'autre part, de présenter un front commun dans ce combat.
- 4. Renforcer le dispositif légal dont les États se dotent pour répondre aux actes terroristes, en conciliant les exigences sécuritaires et le respect des droits et des libertés qui doivent demeurer des priorités, y compris – et surtout – dans un contexte de menace terroriste.
- **5.** Encourager la ratification, dans les meilleurs délais, des instruments universels, régionaux et sous régionaux en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Dans le même sens.

- 6. Soutenir les efforts destinés à harmoniser les instruments juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme afin d'assouplir les procédures d'enquêtes et d'extradition, mais également d'harmoniser les instruments existants entre les organisations sous régionales (CEMAC, CEEAC, CEDEAO, COI, COMESA, IGAD, SADC), a également été mis en exergue.
- 7. Renforcer la collaboration et l'entraide entre les autorités judiciaires des différents pays, notamment pour la reconnaissance mutuelle des décisions de justice, la mise en place d'une base de données unique pour les lois et procédures nationales d'extradition des États, à l'échelle régionale ou sous régionale.
- 8. Renforcer l'efficacité des procédures d'extradition et de remise de fugitifs en assouplissant le principe de non extradition des nationaux pour les États où est en vigueur le principe de non-extradition de leurs nationaux.
- 9. Créer un mandat d'arrêt africain comme l'un des moyens de réponse efficace au terrorisme en s'appuyant sur les travaux déjà engagés en ce sens par l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF) avec l'OIF et par l'Union africaine.
- 10. Renforcer les capacités en matière de contrôle démocratique des systèmes de sécurité afin de conforter l'action des parlements sur les questions d'ordre sécuritaire et de défense.
- 11. Renforcer les capacités des forces de sécurité mobilisées dans la lutte contre le terrorisme en matière de droits de l'Homme et de standards internationaux dans ce domaine, notamment dans le cadre de la Réforme des systèmes de sécurité.

- 12. Instaurer dans un esprit de coopération un environnement numérique de confiance et renforcer les cadres législatifs et réglementaires de la cybersécurité, dans le respect des droits fondamentaux des citoyens et de la protection des données à caractère personnel.
- 13. Former les enquêteurs, les juges et les procureurs, mais également les acteurs du secteur de la sécurité, pour s'assurer que le dispositif légal et sécuritaire est mis en œuvre de manière efficace.
- 14. Renforcer la « prévention primaire », à savoir tout ce qui permet de répondre, en amont, aux facteurs qui engendrent la radicalisation violente et le terrorisme, notamment en mettant l'accent sur la lutte contre toutes les diverses formes d'exclusion, qu'elle soit économique, sociale et politique ; la « prévention secondaire », qui permet de contribuer à améliorer la détection et la prise en charge des comportements et des signes de radicalisation ; et enfin, la « prévention tertiaire » qui vise à limiter les conséquences de la radicalisation, à éviter les rechutes et à favoriser la réinsertion et la reconstruction des personnes concernées en tenant compte de leurs environnements.
- 15. Privilégier à court et à moyen termes, les actions de prévention « primaire » pour lutter contre le sentiment d'abandon et de désespoir, qui fait le lit des dérives extrémistes en mettant l'accent sur la Jeunesse francophone, considérée à la fois comme cible et comme acteurs des groupes terroristes ; le chômage des jeunes, l'accès à une éducation et à une formation de qualité, constituent autant de leviers contribuant à la création ou au rétablissement du lien social rompu ou distendu avec nos sociétés.
- 16. Encadrer le développement des écoles confessionnelles et mieux former les enseignants de ces écoles qui peuvent parfois être les foyers de messages radicaux notamment par un appui à l'alphabétisation des enfants dans leur langue maternelle et à la création de passerelles entre

- les écoles « non-confessionnelles » et « confessionnelles » ; à cet égard, la concertation interministérielle (Ministères de l'éducation nationale ; Ministères chargés des affaires religieuses) est essentielle ; est également important à cet égard, le renforcement de l'éducation à la citoyenneté qui comprend la sensibilisation aux droits de l'Homme et aux principes démocratiques.
- 17. Déconstruire les préjugés et créer les conditions d'un meilleur vivre ensemble pour donner corps à la campagne « Libres ensemble » initiée par la Secrétaire générale de la Francophonie notamment pour lutter contre la stigmatisation dont la jeunesse est souvent victime.
- 18. Offrir des espaces d'expression et d'échanges à la jeunesse pour que puisse se développer des discours positifs portés par les jeunes et pour les jeunes, mais également par des personnalités de la société civile et des figures charismatiques nationales dans lesquelles les jeunes se reconnaissent (artistes, entrepreneurs, sportifs, etc.).
- **19.** Réaffirmer le droit à la liberté de la presse et à la protection des journalistes et de leurs sources.
- 20. Favoriser l'échange d'expériences et d'expertises entre médias et journalistes de l'espace francophone pour une meilleure compréhension des phénomènes terroristes et des méthodes d'enquêtes sur ces questions.
- 21. Encourager les médias et les journalistes à un traitement responsable et indépendant des informations relatives aux phénomènes terroristes, notamment quant à la sécurité des opérations anti-terroristes, la protection des personnes et la lutte contre les discours de haine, en collaboration avec les organes de régulation.
- 22. Favoriser la coopération entre médias et les différents acteurs institutionnels mobilisés dans la lutte contre le terrorisme, notamment dans l'accès à l'information des journalistes pour une meilleure information des citoyens.

- 23. Renforcer le programme de volontariat civique francophone qui participe également de cette volonté d'offrir des perspectives et des ouvertures sur le monde à la jeunesse francophone.
- 24. Adapter l'enseignement et la formation professionnelle aux besoins et aux réalités des marchés du travail afin de favoriser l'insertion économique, sociale et politique, des jeunes et des femmes en particulier.
- 25. Accompagner le développement économique des pays. À cette fin, la Secrétaire générale a fait de la mise en œuvre concrète de la stratégie économique de la Francophonie une priorité en privilégiant l'entreprenariat des jeunes et des femmes car le lien jeunesse-précarité-radicalisation a été énoncé et dénoncé de manière récurrente.
- **26.** Offrir des perspectives économiques concrètes et rapides aux populations jeunes et/ou peu qualifiées notamment à travers les projets de microfinance et de financements participatifs.
- 27. Appuyer la formation en français des imams francophones d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient et afin de toucher plus efficacement la jeunesse francophone, il a été suggéré que les discours religieux contre la radicalisation violente, portés par les universités islamiques comme Al Azhar, soient traduits en français.
- 28. Développer, en particulier dans les zones les plus enclavées, des espaces de lecture (en proposant des ouvrages en français sur l'Afrique) qui soient également des lieux de socialisation culturelle (chant, danse, etc.). C'est notamment le cas du rôle important que jouent, et seront amenés à jouer, les centres de lectures et d'animation culturelle (Clac) présents en zone rurale dans de nombreux pays francophones.
- 29. Encourager les initiatives promouvant la culture de la paix et du dialogue notamment au niveau local ; il s'agit de soutenir des processus de concertation et de médiations locaux, incluant

- les autorités traditionnelles et les associations communautaires, en particulier celles reposant sur l'engagement des femmes et des mères. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du développement d'une approche pacifiée de la gestion des conflits
- 30. Lutter contre les discours de haine tout en encourageant l'élaboration et la diffusion de discours alternatifs et positifs, l'accent a été mis sur la nécessité de travailler plus étroitement avec les médias traditionnels, communautaires et les médias sociaux, en collaboration avec les organes de régulation, pour permettre un traitement responsable des informations relatives aux phénomènes terroristes et dans le respect de la dignité humaine. Ce renforcement des compétences et des connaissances contribuent à améliorer la responsabilité sociétale des professionnels dans des contextes où la liberté d'expression doit être renforcée.
- 31. Privilégier les approches locales, au plus près des acteurs et des réalités de terrain micro-locales pour tenir compte de la grande diversité et des spécificités de chaque société (sociale, culturelles, ethniques, religieuse...) au sein de l'espace francophone; ainsi, le rôle de la société civile francophone, relais des préoccupations des populations mais également relais des initiatives de terrain, doit être renforcé et accompagné par l'OIF.
- 32. Renforcer les capacités d'anticipation et d'intervention des États et gouvernements dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente qui appelle de toute urgence la mise en œuvre d'initiatives concertées au sein de l'espace francophone, reposant sur la mutualisation des moyens (formations, équipements, savoir-faire, bonnes pratiques, etc.) et des informations ; cela se fera sur la base des valeurs de coopération, d'entraide, de solidarité, de respect de la diversité, du vivre ensemble... qui unissent les pays francophones.

- 33. Favoriser la mise en réseau des centres de prévention de la radicalisation violente existant dans l'espace francophone ; ces actions pourraient être accompagnées par des initiatives innovantes pour sensibiliser et former les acteurs de l'éducation et de la prévention aux risques et à la détection des signes de radicalisation ; ce dispositif devrait être complété par des actions de prévention secondaire et tertiaire.
- **34.** Soutenir la création d'un recueil et d'un « Réseau de partage de bonnes pratiques et de sensibilisation à la radicalisation violente » au sein de l'espace francophone en matière de prévention et de sensibilisation à la radicalisation violente qui réunirait des praticiens de terrain, des organisations de la société civile et des experts, chercheurs, dans ces domaines ; à terme, ce réseau pourrait utilement nourrir les réflexions menées par la Francophonie, à travers des activités de veille et de prospective, et apporter un soutien aux États et gouvernements francophones pour l'élaboration de politiques publiques ciblées ; cela pourra notamment se faire à travers le partage et la diffusion de bonnes pratiques et d'expériences réussies et la mise à disposition d'un vivier d'experts de haut niveau dans chacun des domaines concernés.

JEUNESSE, ÉDUCATION ET INTÉGRATION POLITICO-ÉCONOMIQUE

Pertinence de la problématique

La pauvreté et l'exclusion économique sont souvent présentées dans l'opinion publique comme les principaux ressorts de la radicalisation violente. Or, la présence d'une résilience culturelle, notamment chez les jeunes issus de milieux défavorisés, relativise cette thèse au profit de la rupture identitaire comme facteur de radicalisation. Ainsi, l'intégration politique de la jeunesse, est une dimension essentielle de l'inclusion économique et éducative chez les groupes sociaux vulnérables, les jeunes et les femmes.

Ainsi, la problématique traitée dans le cadre de l'atelier a permis de révéler les principaux blocages rencontrés par les acteurs locaux et nationaux en matière d'inclusion politico-économique, d'éducation et de prévention de la radicalisation violente. L'approche adoptée par la session considère de manière réaliste que la spécificité politique et sécuritaire de chaque pays doit être prise en compte par les projets et les programmes visant l'inclusion des jeunes afin de mieux les prémunir de la radicalisation violente. Cette prise en compte du contexte local dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des projets exige un appui technique en matière de connaissance des ressorts identitaires locaux de la radicalisation violente telle qu'elle se déploie au niveau local et national, pays par pays.

Ces aspects techniques et pratiques de la prévention de la radicalisation violente constituent le point aveugle de l'expertise institutionnelle en matière d'inclusion politico-économique. Le déficit de références de travail en matière de prévention de la radicalisation violente reflète également le dysfonctionnement technique existant actuellement en matière d'élaboration de projets politico-économiques pour les jeunes au sein des institutions internationales, des gouvernements et de la société civile. L'absence d'études de référence, est en

partie à l'origine de la présence d'un décalage entre l'inclusion économique et la prévention de la radicalisation violente chez les jeunes.

Les travaux et discussions de la session

On constate une difficulté technique à appréhender la dimension politique de l'inclusion économique et éducative.

Cette faiblesse est due à un manque de vulgarisation de l'expertise académique et institutionnelle au sujet de la radicalisation violente. La perception de la radicalisation violente des jeunes est souvent réduite à la dimension sécuritaire (le terrorisme) ou idéologique (prêches salafistes). L'absence d'analyse de terrain au sujet de la radicalisation violente des jeunes chez les acteurs économiques et éducatifs souligne également la nécessité d'appuyer la société civile, relais privilégié des préoccupations des populations au niveau locale et comme élément essentiel de tous mécanismes de veille et d'alerte précoce en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation.

Si la dimension politique de l'intégration économique et éducative reste un domaine technique qui doit être davantage développé, la qualité des expériences existantes (Niger, Tunisie), en matière d'inclusion économique dans les régions confrontées à la mouvance radicale, offre des perspectives opérationnelles intéressantes pour la Francophonie. L'expérience développée notamment au Niger dans l'institutionnalisation des projets de microcrédits en direction des jeunes et les stratégies d'adaptation de ces projets à la réalité du terrain, notamment dans les zones sous influence du mouvement Boko Haram, ont permis d'identifier une bonne pratique en matière d'inclusion économique. Le montage managérial de ces projets d'inclusion économique de jeunes pourrait servir de référent pratique.

Par ailleurs, l'intervention dans le domaine de l'éducation, en direction des jeunes, et de l'enfance a montré que la prévention de la radicalisation violente dans le cas des écoles confessionnelles reposait, de manière

prioritaire, sur la construction de passerelles entre, d'un côté, ces écoles et, de l'autre, l'éducation nationale (politique publique).

Au niveau des organisations internationales, l'UNESCO pose le problème de sa légitimité d'intervention dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente et, par conséquent, dans le champ des écoles confessionnelles. Ce débat met en exergue le problème de la coordination et de la mise en œuvre du Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU en matière de prévention de l'extrémisme violent dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation. De même, l'exclusion des écoles confessionnelles du champ de la prévention de l'UNESCO souligne l'utilité d'un appui aux capacités des agences onusiennes afin de dissiper la confusion entre la radicalisation violente et le champ religieux, représenté dans ce cas par les écoles confessionnelles.

Conclusions des travaux et perspectives opérationnelles

Tous les intervenants ainsi que certains participants ont réclamé davantage d'outils pour mettre en œuvre les initiatives de prévention et de lutte contre la radicalisation dans leurs pays respectifs.

- 1. Dans le cas des expériences les plus avancées (Niger et Tunisie) en matière d'inclusion économique, on observe une maîtrise des techniques de management des projets d'inclusion économique dans les zones exposées. C'est notamment le cas. au Niger, dans les zones exposées à la secte Boko Haram. De même, dans le cas tunisien, on note une avancée en matière d'aide au développement et dans le domaine des projets de micro finance dans certains fiefs de la radicalisation violente. Toutefois l'expertise sur l'économie politique de la prévention et l'inclusion économique des jeunes (le lien entre inclusion économique et intégration citoyenne des jeunes) doit être consolidée au sein de la société civile et des décideurs. Ce déficit d'expertise est principalement dû à l'absence d'études empiriques et académiques dans le domaine de l'inclusion politico-économique et la prévention dans de nombreux pays de la francophonie notamment les plus fragiles.
 - Il serait utile, au niveau francophone, de vulgariser les bonnes pratiques existantes (Niger, Tunisie), grâce à la mise en place d'études de terrain de haut niveau sur l'inclusion politico-

- économique des jeunes et la prévention afin de produire des référents durables et efficaces pour les bailleurs, les décideurs et les praticiens de l'espace francophone.
- Dans le même esprit, l'appui au renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs, (notamment à travers les incubateurs et les accélérateurs) en matière de prévention de la radicalisation violente, est nécessaire et complémentaire au rôle joué par les ONG spécialisées dans les micro-crédits à destination des jeunes. La mise en place de guide de vulgarisation en matière de dialogue, de la tolérance et de paix ainsi que d'ateliers de médiation et de sensibilisation à la tolérance et à la paix au sein de réseaux d'incubateurs et d'ONG de micro-crédits constituerait un outil de travail nécessaire pour les entrepreneurs.
- 2. On constate de fortes disparités dans les expériences de prévention de la radicalisation violente selon les pays de l'espace francophone. Ces dernières sont étroitement corrélées à l'histoire de chacun de ces pays, à la présence et au degré de développement de la mouvance radicale. Des pays comme le Canada n'ont été confrontés que récemment au phénomène et à une échelle mineure, alors que des pays comme le France ou le Niger y sont confrontés depuis de nombreuses années et ont déià produit des stratégies nationales complexes de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation. L'importance de cette distinction a déjà été soulignée, par ailleurs, par le Plan d'action de prévention de l'Extrémisme violent du Secrétaire général des Nations unies, en janvier 2016.
- 3. À court terme, le renforcement de la volonté politique en faveur de l'intégration d'une éducation à la citoyenneté, aux droits de l'homme et à la paix dans les écoles confessionnelles, doit être mené auprès des principaux opérateurs ayant déjà développé une pratique de prévention réussie auprès des écoles religieuses.
- **4.** Enfin, la prévention peut passer par le développement de la coopération entre les ministères de l'éducation nationale et les Ministères de l'intérieur et des affaires religieuses concernant les écoles

confessionnelles grâce à l'identification préalable des bonnes pratiques dans ce domaine. Néanmoins, ces bonnes pratiques restent encore peu connues et devraient être identifiées, recensées afin d'être disséminées dans le cadre d'un réseau de partage de bonnes pratiques et de sensibilisation à la radicalisation violente qui pourrait être mis en place par l'OIF.

LES ENJEUX JURIDIQUES ET LA RÉPONSE LÉGALE DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Pertinence de la problématique

Dans le cadre de l'atelier, l'analyse des enjeux juridiques et de la réponse légale dans la lutte contre le terrorisme a permis de constater que celle-ci est circonscrite à l'approche strictement pénaliste.

La prédominance de l'approche de droit pénal dans le cadre des procédures judiciaires favorise le tropisme sécuritaire au détriment de la prévention de la radicalisation, qui s'appréhende davantage sous l'angle de la consolidation de l'État de droit. De même, la lutte juridique contre le terrorisme porte principalement sur la criminalisation des ressources financières du terrorisme au détriment d'une prise en compte de la dimension idéologique et doctrinale de la radicalisation et de ses modes de déploiement au niveau national et local.

Appréhendée/envisagée sous l'angle pénal, la dimension juridique nécessite une prise en compte des défis idéologiques et politiques (État de droit) spécifiques aux mouvements radicaux violents.

Analyse des travaux de la session

La coordination entre l'échelle internationale et nationale de la lutte contre le terrorisme constitue la préoccupation opérationnelle récurrente de l'approche juridique. Dans ce cadre, la prise en compte des conventions internationales par les législations nationales a été au cœur des trayaux de l'atelier.

Parallèlement, de nouvelles mesures spécifiquement dédiées à la lutte contre le terrorisme ont également été évoquées par certains intervenants. Il s'agit notamment de l'interdiction de la glorification du terrorisme (Résolution 16/24) et de l'obligation d'adopter une législation contraignante dans le respect des droits de l'Homme. De même, dans le contexte actuel du risque majeur représenté par Daech (ISIS), les participants ont abordé la tendance étatique au contrôle des individus qui quittent le territoire, eu égard au phénomène des combattants étrangers (Résolution 21/78). Enfin, dans le cas des bombes humaines (kamikazes), l'extinction de l'action publique à la mort du suspect a également été évoquée, puisque toute une série d'acteurs et de soutiens logistiques se trouvent alors en dehors de la procédure en cours.

Conclusions et perspectives opérationnelles

Les intervenants ont réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération internationale et de faire preuve d'adaptation et de capacité d'évolution législative en matière de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, il apparaît nécessaire de consolider la lutte juridique et d'y inclure le renforcement de l'État de droit et de la justice transitionnelle (réconciliation, loi du pardon, renforcement du statut des victimes).

- 1. La Francophonie pourrait sensibiliser les États et gouvernements membres aux principes de la compétence universelle et de l'extradition. L'harmonisation des juridictions paraît essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace des mesures visant à lutter contre le terrorisme. Les mécanismes d'harmonisation pourraient s'appuyer sur les mécanismes (utiles) déjà élaborés par le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations unies (CTED).
- 2. L'Association des hautes juridictions de cassation ayant pour partage la langue française (AHJUCAF) défend le principe juridique de conformité, au niveau national, avec les conventions internationales et de respect du principe de proportionnalité. Les États doivent ainsi coopérer non seulement par zone géographique, mais également en prenant en compte le domaine de la coopération sectorielle de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

de l'Organisation maritime internationale (IMO), du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

- Il convient également de mettre en place des mécanismes de coordination pour éviter l'inflation de stratégies et veiller à la bonne articulation de celles-ci.
- 4. Les juridictions ont pris un retard considérable dans certains pays. Il serait nécessaire d'harmoniser le niveau d'efficacité des cours suprêmes et de réformer les systèmes de valeurs. Il est essentiel de créer des magistrats spécialisés et non pas des juridictions spéciales. L'appui technique aux magistrats, la mise à niveau de ces derniers et leur spécialisation sont nécessaires. De même, l'appui aux capacités techniques est recommandé pour tous les acteurs de la chaîne judiciaire et policière.
- 5. Il a été proposé qu'un fond logé à l'OIF, alimenté par les États et les donateurs, soit créé en vue d'aider les pays en difficulté et souhaitant développer une stratégie en amont de la procédure judiciaire. Il y a donc un besoin d'excellence et de moyens.
- 6. Les instruments juridiques interdisant la glorification du terrorisme doivent être étendus également à la lutte contre le discours radical violent. L'application de ces mesures nécessite un appui technique aux capacités auprès des juges et des policiers en matière de connaissances des catégories idéologiques et politiques de la radicalisation violente afin de mieux lutter contre le terrorisme.
- 7. Il conviendrait de produire des études menant à l'élaboration de rapports par pays pour dresser un tableau instantané complet de la situation juridique de la lutte dans chaque pays afin que ces outils servent de moyen pour un dialogue entre la Francophonie et les États membres.
- 8. Identifier et formaliser les bonnes pratiques juridiques d'intégration des victimes et des individus ayant renoncé à la radicalisation, et ce, dans le cadre de la justice transitionnelle notamment dans les zones de conflit (politiques juridiques du

- pardon, mécanismes juridiques de réconciliation nationale).
- Identifier et formaliser les bonnes pratiques juridiques en matière de valorisation par la loi du statut et des droits de victimes du terrorisme (accès aux soins, indemnités).

INTÉGRATION DES DIMENSIONS, DROITS DE L'HOMME ET LIBERTÉS FONDAMENTALES DANS LES STRATÉGIES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Pertinence de la problématique de l'atelier

L'atelier a porté sur la prise en compte des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Toutefois le domaine de la prévention de la radicalisation violente a été peu abordé par les intervenants. Le rôle des droits de l'homme et son impact sur la prévention sociétale de la radicalisation violente a constitué le point aveugle des travaux.

De même, l'existence d'une dualité entre d'un côté, les droits de l'homme et, d'un autre, la lutte antiterroriste a été soulignée par la plupart des intervenants. De manière générale, on constate la présence d'un hiatus entre d'un côté, les acteurs des droits de l'homme, et d'un autre, les acteurs de la prévention de la radicalisation notamment dans le débat public, politique et les médias. Ce problème essentiel n'a pas fait l'objet d'approfondissements complémentaires par les participants et nécessite une attention particulière notamment pour l'élaboration des recommandations opérationnelles du colloque.

En effet, l'amélioration de l'impact des plaidoyers et des instruments juridiques en matière de droits de l'Homme nécessite une meilleure connaissance des

ressorts idéologiques et politiques de la radicalisation violente par les acteurs des droits de l'homme au niveau national et local. L'appui aux capacités en matière de connaissance de la doctrine politique qui sous-tend la radicalisation violente, au niveau local et national, auprès organisations gouvernementales et non gouvernementales chargées des droits de l'homme permettra de construire une synergie entre les acteurs de droits de l'homme et la deux de la prévention de la radicalisation violente.

Analyse des travaux de la session

L'éducation aux droits de l'homme et une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme ont constitué des propositions essentielles de l'atelier. La nécessité d'assurer un équilibre entre les exigences légitimes de la sécurité et la garantie du respect des droits de l'homme a également été réitérée par les intervenants. Par exemple, des mesures juridiques de lutte contre le terrorisme sont adoptées dans la précipitation par les gouvernants pour rassurer la population. Il a été observé que certains États ont élaboré des textes restreignant un peu plus les libertés (la liberté d'expression, la liberté de circulation). Cette situation a conduit à un glissement de la logique de poursuite de l'acte, qui primait auparavant, vers une logique de poursuites des personnes et de leurs comportements.

Lorsque l'État insiste sur la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité, cette situation a un impact négatif sur l'appropriation par les opinions publiques de ces mesures restrictives et leur appropriation. Il est donc important de sensibiliser les populations sur les conséquences concrètes du (non-)respect des droits et libertés fondamentales.

De même, l'impact de ces limitations n'est pas suffisamment pris en compte dans la lutte contre le terrorisme. Les dérogations à l'article 5 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ont été énumérées de manière précise par les textes. Elles ne peuvent être prises que pour protéger l'intérêt de la Nation ou la sécurité publique à condition que le danger ait été clairement établi. Il apparaît donc important qu'une connaissance préalable des catégories idéologiques et politiques radicales est nécessaire dans le cas des acteurs gouvernementaux et non gouverne-

mentaux des droits de l'homme pour une meilleure mise en œuvre des instruments juridiques relatifs aux droits civils et politiques.

Dans cette veine, s'agissant de la liberté d'expression. le problème du manque de définitions de « l'apologie du terrorisme », pose un risque d'interprétation arbitraire, en particulier dans les périodes de fortes émotions qui suivent des actes terroristes. Le problème de discours de haine, particulièrement prégnant dans le contexte actuel et l'application du principe de conformité nécessitent également une connaissance politique et idéologique de la radicalisation ne peut être réduite à un discours religieux. Les recommandations de l'atelier ont préconisé le recours, par exemple, au juge pour le blocage de sites internet et encourager la coopération entre les États, la société civile et les réseaux sociaux pour une modération des contenus dans le respect des droits de l'homme. Néanmoins il convient de rappeler que l'application de ce type de mesure est confrontée à la qualification du discours radical restreint souvent aux référentiels religieux. Par ailleurs, les dérives comme le contrôle au faciès, le profilage ethnique et la stigmatisation des musulmans constituent un aspect essentiel de la lutte contre les discriminations notamment dans le cas de recrudescence d'actes terroristes dans les pays où les musulmans font partie des minorités.

Conclusions et perspectives opérationnelles

- 1. La nécessité de mettre en place des instruments techniques permettant aux acteurs sur le terrain de transcender la dualité existante entre le secteur des droits de l'homme et les mesures de lutte contre le terrorisme. La mise en œuvre de stratégies nationales contribuant à sensibiliser les acteurs gouvernementaux, les médias et les partis politiques aux droits de l'homme est recommandée notamment sur la base de bonnes pratiques déjà connues au sein de l'espace Francophone.
- 2. Favoriser l'éducation aux droits de l'homme en direction des populations au sujet des risques potentiels de restriction des droits et libertés dans l'adoption de mesures de lutte contre le terrorisme ainsi que la vulgarisation des valeurs favorisant le respect des libertés dans le milieu scolaire et les médias. Les bonnes pratiques mises en place par le Maroc et reconnues par les acteurs des droits de

l'homme et ceux de la prévention pourraient utilement inspirer l'action de la Francophonie.

- 3. Adopter des stratégies de prévention inclusives et de lutte contre les discriminations. Sensibiliser au danger de la stigmatisation ethnique, religieuse et culturelle des groupes vulnérables (groupes ethniques Maure, Arabe musulmans, Hawsa, Peuls, groupes tribaux au Maghreb et au Moyen Orient) ainsi que les enfants en milieu scolaire dans au sein des milieux issus de l'immigration, permet la participation des enfants et des jeunes, en pleine construction de leur identité, à la vie publique, en valorisant leur utilité sociale.
- 4. Prévoir des mesures pour favoriser la réinsertion des enfants et des jeunes qui reviennent de zones de conflits ou d'occupation par des terroristes et faire respecter leur droit à l'éducation et à la participation.
- 5. Protéger les données en matière de lutte anti-terroriste utilisées par les médias, l'expertise CT et les administrations dans le cas des communautés et individus sensibles. Toutefois il est important de procéder, au préalable, à l'identification des procédures de protection dans ce domaine telles les mesures élaborées au sein de l'UE au sujet de la protection des données des populations et communautés dans les zones de conflit.
- **6.** Contribuer à la formation des forces de l'ordre et de sécurité ainsi que du personnel pénitentiaire aux droits de l'homme.
- 7. Favoriser la promotion des valeurs et l'appui à la mise en œuvre juridiques des droits de l'homme parmi les programmes de prévention de la radicalisation (société civile, ONG et gouvernements et experts CT/CVE).
- **8.** Protéger et de promouvoir les droits de l'homme, dans le cadre de la lutte anti- terroriste, en lien avec les partenaires de l'OIF tels l'OIG, OING, APF, Réseaux institutionnels et l'INDH (normes standards, plaidoyer).

9. Mettre en place une stratégie de plaidoyer au niveau des stratégies nationales en matière de lutte antiterroriste afin de limiter dans le temps le recours à des mesures d'exceptions tout en veillant à ce que l'adoption de nouvelles lois de lutte contre le terrorisme n'intègre pas dans le droit commun des mesures restrictives des droits et libertés de nature exceptionnelle.

SYSTÈMES DE SÉCURITÉ: ADAPTATION ET MUTUALISATION DES INFORMATIONS ET DES MOYENS

Pertinence de la problématique

Les travaux de l'atelier ont utilement rappelé l'importance de la coordination et de l'harmonisation des systèmes de sécurité. À cet égard, les interventions ont permis de souligner l'adaptation des systèmes de sécurité grâce aux synergies opérationnelles existantes entre les stratégies de prévention de la radicalisation violente et la réforme de la sécurité. L'inclusion des populations dans les actions de prévention est révélatrice d'une évolution notable. L'atelier a démontré qu'il est important de repenser la réforme des systèmes de sécurité en y consolidant, à travers différents canaux, la relation entre les forces de sécurité, la société civile et les citoyens car la légitimité de l'État et de ses forces est essentielle pour que les opérations menées soit efficaces. Dans cette veine, l'État de droit doit donc être garanti à travers la bonne gouvernance du secteur de sécurité, soient le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans tous les corps de forces de sécurité notamment dans les régions marginalisées.

Analyse des travaux de la session

L'apport le plus important des travaux de l'atelier a été la mise en exergue des modalités de réforme de la sécurité dans le cadre de la prévention de la radicalisation violente. Une grande importance a été accordée à la prévention au niveau local. Dans ce contexte, il a été

utilement rappelé que la prévention intervient en amont du basculement dans la radicalisation violente afin de traiter les causes qui conduisent à cette violence. La réforme de la sécurité doit prendre en compte toutes les formes d'exclusion (politique, économique, sociale), car l'exclusion creuse le fossé entre autorités et populations. préparant ainsi un terrain idéal à ceux qui nourrissent un projet radical violent visant à anéantir par la violence l'ordre politique local et sous-régional. En somme, la RSS doit être conduite de manière adaptée à la nature politique du projet radical violent et transcender l'approche classique de la lutte contre le terrorisme. Dans cette perspective. la question de l'identité politique est apparue cruciale : la consolidation de l'identité au niveau local, nationale et individuelle a été soulignée comme nécessaire pour prévenir le vide politique qui sous-tend la radicalisation.

Au plan opérationnel, la construction de passerelles et la création de conditions de dialogue permanent et inclusif entre citoyens et autorités locales permettent de poser les bons diagnostics et de trouver les réponses adaptées à la radicalisation violente.

S'agissant des actions menées par les Nations unies dans l'espace francophone, l'atelier a montré qu'il est nécessaire de s'adapter à la nature de la menace. Par exemple, l'ONU rencontre des difficultés pour faire face à la radicalisation violente au Mali parce que les opérations de maintien de la paix n'ont pas de mandat offensif.

Par ailleurs, la question de la radicalisation défie le système onusien tel qu'il est organisé et structuré (paix et sécurité, développement et droits de l'Homme). Ainsi, il est important de dépasser ces « silos » par le biais d'une plus grande intégration des populations dans le soutien aux opérations de paix de l'ONU.

Conclusions et perspectives opérationnelles

La plupart des intervenants ont rappelé la nécessité d'harmoniser et de partager de l'information, privilégiant une démarche intégrée et concertée. Ainsi, une meilleure coordination entre la Francophonie, l'UE et l'ONU est souhaitable, à la fois au plan politique et technique. Cependant, le pivot de la prévention de la radicalisation violente au plan opérationnel reste la consolidation de la relation de confiance entre citoyens et système de sécurité.

- Favoriser une meilleure compréhension du projet radical violent au niveau local, national et sous-régional afin de mieux comprendre par exemple la radicalisation en prison et des groupes vulnérables. Renforcer les moyens d'analyse en vue de l'élaboration d'études et rapports périodiques sur les fiefs de la radicalisation violente ainsi que de la prévention au niveau local, national et sous-régional. Voir les actions menées dans ce domaine par les Nations Unies au Sahel, dans le cadre de la stratégie G5 Sahel.
- 2. Améliorer la prévention au niveau local dans la cadre de la Francophonie en s'appuyant sur la Déclaration de Bamako et la Déclaration de Saint-Boniface en vue de la mise en place d'un programme inclusif et durable de Dialogue et de Médiation, au niveau local, auprès des citoyens notamment les jeunes ayant rejoint Boko Haram, Daech et MUJAO, les religieux traditionnels, les écoles confessionnelles, les religieux, les syndicats et les autorités locales. Voir les actions menées par la Coopération suisse au Sahel, USAID en Tunisie, l'UE en Mauritanie et dans le Lac Tchad.
- 3. Mettre l'accent sur la prévention, y compris celles dédiées aux conflits. Mobiliser les Réseaux (Réseaux des maires et des autorités locales, réseaux de parlementaires, réseaux de clergés interreligieux et intra-religieux, réseaux enseignants et réseaux de victimes...) sur la base de bonnes pratiques existantes (l'exemple tunisien est à cet égard très probant).
- 4. Appuyer le développement du contrôle parlementaire des services de renseignement à travers des auditions parlementaires basés sur des rapports et les études ouvertes des services de renseignement et des forces de sécurité car il en va du renforcement de l'État et de sa légitimité (voir programme de gouvernance partagée au Mali).
- 5. Mobiliser la société civile et les citoyens dans les actions de prévention menées par les forces de sécurité en matière, par exemple, de déminage et de sensibilisation notamment dans les régions fortement exposées (Niger) afin de consolider la confiance du citoyen.

6. Appuyer la bonne gouvernance du secteur de sécurité notamment la lutte contre la corruption de tous les corps constituant les forces de sécurité y compris les douanes en s'appuyant sur les bonnes pratiques dans ce domaine.

ENJEUX, DÉFIS TERRITORIAUX ET LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Pertinence de la problématique

Les travaux de l'atelier ont permis de réaffirmer la pertinence de l'approche locale en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme.

Toutefois, les débats ont laissé apparaître que, dans certains cas, l'approche locale est confondue avec les notabilités locales et transrégionales (religieux, chefferie locale) au détriment d'une approche holistique de la périphérie politique qui représente l'échelle politique au niveau local.

L'échelle politique locale est distincte du centre politique (l'État, les élites, la macropolitique). Ainsi, ce niveau micro-local de la prévention est lié à l'examen de la gouvernance des périphéries politiques et non exclusivement des acteurs ou des notabilités paraétatiques.

L'atelier a permis d'analyser la lutte contre le terrorisme, au niveau local, à travers une approche sectorielle (urbanisme, sécurité, économie et médiation). Les débats ont réaffirmé que la prévention est ancrée dans les réalités opérationnelles locales.

Par conséquent, l'approche préventive nécessite un examen des partenariats locaux liant les autorités locales aux autorités publiques afin de dépasser la dualité opposant l'État aux communautés locales (tribus, ethnicités, banlieues).

Analyse des travaux de la session

Lors de l'intervention au sujet des pays du Sahel, les acteurs religieux transnationaux et la chefferie traditionnelle ont été confondus avec les acteurs locaux faute de distinction entre le centre politique (macropolitique) et la périphérie politique (micro politique) dont relève le niveau politique local.

L'opposition entre, d'un côté, certains États en déclin et, d'un autre, les acteurs locaux notamment communautaires, dans un contexte contestataire a été largement abordé lors de l'atelier notamment dans le cas de l'Afrique du Nord et des révoltes arabes. Dans ce cadre, il convient de souligner la nécessaire consolidation des liens politiques locaux entre les acteurs étatiques et communautés afin de prévenir la désagrégation de cette relation au cœur de la cohésion sociale et politique locales.

A été évoqué et examiné le cas des régions où le vide dû au désengagement de l'État a profité à la criminalité économique, au fondamentalisme wahhabite, à la
mafia et aux terroristes. Toutefois, dans cette analyse,
on note une association mécanique du tribalisme, « des
chefs de tribus » aux groupes antagoniques, à l'État-nation. Il faut rappeler de nombreux groupes tribaux sont
des acteurs importants de la prévention et de la lutte
contre le terrorisme en Afrique du Nord et de l'Ouest
ainsi qu'au Moyen-Orient. Le tribalisme ne résulte pas
d'une rupture avec l'État mais d'une résurgence identitaire traditionaliste face au déclin de l'identité politique
nationale dans une région donnée.

Inversement, lors de l'intervention, « les populations » sont décrites comme étant « des victimes » de l'État « prédateur » alors que la désagrégation de certains groupes sociaux vulnérables est au cœur de la rupture violente avec l'État, voire la communauté nationale. Par exemple, des individus en nombre, issus de communautés déstructurées, peuvent soutenir les intérêts de groupes mafieux ou encore radicaux violents contre l'État.

Par ailleurs, les discussions au sujet de la prévention de la radicalisation violente au niveau local ont réaffirmé l'importance de l'approche ascendante (de la base vers le sommet) notamment en matière de gouvernance des territoires et du rôle joué par la société civile locale afin

de pallier à une rupture entre, d'un côté, la périphérie et, d'un autre, le politique. Le rôle renforcé des femmes comme médiatrices internes (espace privé) au niveau local a été rappelé. Les femmes sont les premières à détecter les changements de comportement et de valeurs au sein de la communauté ou de la famille. L'attribution d'un rôle plus actif a été soulignée pour une meilleure synergie des acteurs publics locaux avec des imams, des déléqués de quartier, des enseignants et des syndicats de médecins et de commerçants. Une plus grande communication auprès de la population a été rappelée au sujet des politiques nationales afin de consolider le lien entre le centre et les marges politiques. Aujourd'hui, la création de dialogues intersectoriels est apparue comme importante pour la consolidation entre les acteurs locaux étatiques et non étatiques notamment entre les syndicats de police et de gendarmerie et la société civile.

Des bonnes pratiques en matière de lutte contre le terrorisme ont été citées par les intervenants à travers la mobilisation de comités de vigilance au niveau local dans certains pays. Ces initiatives constituent une réponse à la défaillance des systèmes traditionnels de iustice et de police. Dans une démarche préventive et de contrôle du risque de dérive de la militarisation de l'autodéfense, la difficulté est de réagir en amont. Au niveau de la ville de Ouagadougou par exemple, un programme de renforcement de la sécurité constitue une expérience acquise. Il s'agit d'une plateforme de dialogue entre la police nationale, municipale et l'armée, notamment pour la gestion des armes légères civiles. Le programme comporte également des volets de mobilisation des jeunes, de prévention sociale auprès des femmes et dans les prisons. Une deuxième initiative du programme a permis de mettre en place une plateforme de police pour le développement urbain axée sur la paix, la sécurité et le développement.

La mauvaise urbanisation génère des frustrations qui font le lit de la radicalisation. Le décloisonnement des politiques locales dans les zones urbaines ou rurales sous-intégrées a été abordé comme un préalable à l'investissement dans les zones urbaines. Parallèlement, les conditions de développement créées au niveau rural, comme c'est le cas du Rwanda et des villages groupés, ont permis de créer des pôles d'infrastructures.

Conclusions et perspectives opérationnelles

En matière de prévention de la radicalisation violente au niveau local, les interventions ont rappelé l'importance de l'approche locale en matière de gouvernance des territoires sous-intégrés afin de pallier à une rupture entre, d'un côté, le centre politique, et d'un autre, la périphérie politique.

Il a été recommandé d'appuyer la gouvernance territoriale locale à travers la consolidation du lien entre, l'État au niveau local, et les autorités locales (chefferie locale, religieux modérés, notabilités économiques, associations de femmes, représentants de quartiers, enseignants et associations de jeunes) afin de dépasser les antagonismes existant entre les communautés locales et l'État notamment dans les régions confrontées à la radicalisation violente.

- 1. Identifier les bonnes pratiques en matière de partenariat entre les acteurs étatiques et les autorités locales (urbanisme, sécurité, économie, jeunesse et les religieux) notamment dans les localités jouissant d'une stabilité politique et sociale.
- Appui aux capacités des acteurs non étatiques et étatiques au niveau local pour une meilleure connaissance du projet politique radical violent au niveau local.
- 3. Dans de nombreux pays de l'espace francophone, la démocratisation a été réduite à sa dimension électorale et non pas à la question des libertés, des droits de l'Homme et de la diversité. Il est donc nécessaire d'associer les droits de l'Homme et la promotion de la diversité dans la gouvernance locale des territoires notamment dans les localités fragiles et exposées à la radicalisation.
- 4. Mettre en place auprès des acteurs publics locaux des ateliers de sensibilisation à l'utilité des valeurs de paix et de dialogue pour favoriser la stabilité politique locale. Ce dialogue pourrait utilement impliquer les acteurs régaliens afin de consolider le partenariat de gouvernance locale dans un contexte national et local marqué par la recrudescence de la menace radicale violente.

- 5. Identifier les bonnes pratiques en matière de contrôle, de démilitarisation et d'intégration des groupes d'autodéfense afin de prévenir une dérive de l'armement des populations, notamment dans les États fragiles.
- 6. Mettre en valeur le rôle de la communication entre les communautés afin de continuer à négocier et à travailler avec les groupes sociaux qui peuvent servir de passerelles vers les décideurs. Les responsables politiques doivent également apporter un appui et une contribution afin d'atténuer les tensions entre les différentes communautés.
- 7. La Francophonie est encouragée à créer un espace technique de médiation interne (espace familial) et à offrir une tribune aux femmes pour se concentrer sur la problématique des femmes et du terrorisme.
- **8.** La Francophonie est aussi encouragée/appelée à appuyer la visibilité des bonnes pratiques à travers notamment les médias locaux (radios communautaires) et nationaux francophones.

L'ACTION COLLECTIVE ET CITOYENNE DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET POUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE

Pertinence de la problématique

La thématique abordée par l'atelier a permis de cerner les modalités opérationnelles de l'action collective ou « résilience » pour faire face à la radicalisation grâce à l'identification de bonnes pratiques, du discours notamment religieux et des valeurs culturelles favorisant la diversité et la paix.

La « résilience » culturelle est à distinguer de l'action politique, au sens traditionnel du terme car elle s'appuie sur des initiatives spontanées, formelles ou informelles dans les domaines de la culture, du religieux ou encore des droits civiques. L'attitude collective de désobéissance, directe ou indirecte, aux idées et aux normes radicales violentes constitue la principale caractéristique politique des acteurs résilients. L'action collective menée par ces derniers se fonde sur la promotion des valeurs de diversité, de respect et de cohésion sociale, locales ou nationales et propres à l'histoire de chaque peuple.

L'expression artistique collective des jeunes et des femmes constitue l'un des domaines majeurs de la résilience culturelle pour faire face à la radicalisation dans de nombreux pays. La promotion et le soutien aux activités telles que la danse, les arts ou encore la musique auprès des populations jeunes et dans les zones considérées comme exposées, contribuent selon de nombreuses expériences de terrain, à la « création » de sens et de repères culturels face au vide et à l'anomie.

Toutefois, l'existence de la résilience culturelle, très souvent à l'état latent, nécessite un effort d'identification et de formalisation. Le soutien aux stratégies nationales en matière de résilience doit nécessairement associer les acteurs résilients au niveau local qui constitue l'échelle pertinente d'innovation des bonnes pratiques en matière de résilience culturelle et religieuse.

Analyse des travaux de la session

Les analyses dégagées par l'atelier ont porté sur 3 thèmes de la résilience sociétale face à la radicalisation violente. Le développement de la danse au sein de camps de réfugiés en Afrique a permis d'illustrer, de manière concrète, une bonne pratique en matière de résilience culturelle. Cette bonne pratique repose sur l'introduction de la danse traditionnelle, locale auprès des jeunes afin de redonner des repères.

De même, la mobilisation et l'organisation des confréries religieuses soufies autour d'associations de jeunes dans les régions rurales du Niger ont permis de réhabiliter les fêtes religieuses et culturelles interdites par les fondamentalistes ainsi que les partisans de Boko Haram. Par ailleurs, dans le domaine religieux, l'ex-

périence de la Grande Université islamique al- Azhar (Egypte) en matière de production de contre-discours religieux « anti-Daech », basé sur le patrimoine religieux traditionnel islamique sunnite, (production d'ouvrages en 7 langues, dont une version en français), est intéressante et pourrait être plus largement diffusée pour doter les imams francophones d'outils de travail pédagogiques.

Conclusions et perspectives

Les interventions ont mentionné la difficulté d'identifier et de formaliser les pratiques de résilience culturelle et religieuse, malgré une présence très dense sur l'ensemble de l'espace francophone.

- 1. Investir dans la culture en direction de l'enfance « parce que c'est la base de nos sociétés ». L'accès à la lecture en langue française grâce aux dons de livres de la Francophonie destinés aux enfants défavorisés dans les pays d'Afrique et du monde arabe est limité à des romans et contes de culture européenne. Le don de livres en français devrait intégrer également des livres francophones de culture africaine afin de socialiser les enfants à leur culture traditionnelle et nationale et de promouvoir la diversité culturelle dans les milieux défavorisés.
- 2. Mettre en place des ateliers de prévention basés sur la sensibilisation et la promotion de valeurs culturelles locales porteuses de tolérance et de paix auprès des acteurs de la résilience notamment au sein des médias audiovisuels et communautaires (reportages, documentaires, émissions et débats télévisés...) diffusant des programmes et des messages religieux véhiculant les valeurs de respect et d'humanisme.
- 3. Promouvoir le dialogue religieux. Le contre-discours religieux porté par les universités islamiques contre la radicalisation violente est aujourd'hui circonscrit principalement à la langue arabe. Il est donc nécessaire de traduire en français les publications numériques sous-tendant le contre-discours radical produit par exemple par l'Université Al-Azhar et par d'autres pôles religieux d'excellence de l'espace francophone (Maroc, Mauritanie). Pour ce faire, un appui de la francophonie à ces actions serait utile pour une dissémination de cette production, en

- ligne, auprès des pays et des communautés francophones notamment en Europe, au Canada, et en Afrique.
- 4. Promouvoir la coopération pour la formation des imams francophones en matière de tolérance et de dialogue dans le cadre des centres religieux d'excellence qui se trouvent par exemple au Maroc, en Mauritanie et en Égypte. Cette action pourrait être corrélée à la dissémination du contre-discours radical, en français, notamment en direction des pays francophones en Europe, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest et centrale.
- 5. L'existence d'un déficit d'expertise opérationnelle et académique au sujet de la résilience cultuelle et religieuse nécessite une vulgarisation de la recherche académique francophone dans ces domaines. De même, la production d'études de terrain par des experts de la résilience culturelle, au niveau local et national, ainsi que la mise en place d'un réseau d'experts-praticiens sont recommandés. Enfin, toutes ces actions pourraient être coordonnées et disséminées dans le cadre du réseau.
- 6. La résilience au niveau local dans les domaines religieux et culturels constitue un ressort important de la prévention de la radicalisation violente et reste, à ce stade, peu connue et peu exploitée par dans le cadre des stratégies nationales. Cette situation exige une meilleure coordination entre les stratégies de résilience au niveau local et national ainsi que le partage de bonnes pratiques entre les autorités (locales, nationales voire régionales) et la société civile.
- 7. La nécessité de produire des études de terrain sur les bonnes pratiques en matière de résilience est soulignée avec force notamment dans les domaines prioritaires comme la culture, la médiation intercommunautaire dans les zones exposées à la radicalisation (musulmans-musulmans, musulmans-non musulmans -monothéismes, animistes, séculaires, laïcs), afin de promouvoir et de consolider les valeurs de la Francophonie. L'expérience d'acteurs au Cameroun (dans les bidonvilles de la ville de Douala), notamment à Douala, pourrait constituer une bonne pratique à disséminer en matière de dialogue

intercommunautaire au niveau local. De même, l'expérience analogue menée par l'Archevêque de Niamey auprès des communautés catholiques du Niger constitue également une expérience efficace pour les pays ayant des minorités religieuses dans des zones menacées par la radicalisation violente notamment pour l'Afrique centrale et de l'ouest ainsi que l'Égypte, le Liban...

Session plénière « Libres Ensemble ».

Photo de droite: M. Herman Okomba-DEPARICE, Directeur du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (Québec), Mme Maïmou Wali, responsable associative pour l'éducation des jeunes enfants (Niger), Mme Nadia Remadna, Présidente de la Brigade des mères à Sevran (France).

Ci-dessous: Mme Élizabeth Tchoungui, journaliste (Cameroun-France), M. Ismaël Saidi, réalisateur de la pièce *Djihad* (Belgique-Fédération Wallonie Bruxelles) Mme Penda Diouf, auteur-dramaturge (France-Sénégal).





PROPOSITION D'AXES POUR UNE STRATÉGIE GLOBALE DE LA FRANCOPHONIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE ET DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Réseau des bonnes pratiques et formations comme outils à privilegier en matiere de prevention de la radicalisation violente

- 1. Définir les outils d'une Stratégie de la Francophonie en matière de prévention de la radicalisation conformément aux textes fondamentaux de l'OIF en matière de prévention des conflits (Déclaration de Bamako, 2000; Déclaration de Saint Boniface, 2006; Résolution sur la lutte contre le terrorisme, 2014; Résolution sur la prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent menant au terrorisme, 2016).
- 2. Élaborer une Stratégie basée sur les bonnes pratiques afin d'appuyer et de consolider la formation des experts, praticiens au sein de l'espace francophone en matière de prévention de la radicalisation violente. Conformément au discours de clôture de la Secrétaire générale du 8 juin 2016 à Paris, la constitution d'un « Réseau de partage de bonnes pratiques et de sensibilisation à la radicalisation violente » constituerait le principal outil de cette Stratégie.
- 3. L'échelle locale constitue le point central des politiques opérationnelles en matière de prévention et d'identification des bonnes pratiques. Il est donc important de retenir ce niveau politique comme échelle pertinente et prioritaire de l'action de la

francophonie dans le domaine de la prévention de la radicalisation violente.

Positionnement strategique de la Francophonie

- Élaborer la Stratégie en fonction du positionnement de la Francophonie vis-à-vis des principales stratégies institutionnelles.
- 2. Il convient de développer des outils de formation et de sensibilisation afin d'apporter un appui aux acteurs impliqués dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente (États et gouvernements, société civile, acteurs régaliens, organisations internationales et régionales partenaires).
- 3. La prévention des conflits basée sur « la médiation et le dialogue » reste un domaine majeur, peu ou pas exploité au sein des politiques de prévention de la radicalisation violente et de lutte contre le terrorisme. Les stratégies de prévention développées jusqu'alors sont centrées sur les politiques publiques (UE), le droit pénal (ONU) et la sécurité (États membres et organisations sous-régionales) et ne disposent pas d'outils de formation opérationnelle en matière de prévention de la radicalisation violente au niveau local et au plus près des acteurs de terrains. Il convient également de rappeler que les instruments de maintien de la paix et de médiation onusienne accordent peu de place à la

nature politique de la mouvance radicale violente. Il convient donc d'élaborer une stratégie complétant et consolidant les autres stratégies existantes, et ce, en adéquation avec les textes fondamentaux de l'OIF.

4. Le développement de tels outils à travers le « Réseau de partage de bonnes pratiques et de sensibilisation à la radicalisation violente » permettent un positionnement pertinent de la Francophonie en matière de prévention de la radicalisation et de lutte contre le terrorisme complétant utilement la Stratégie de l'UE notamment dans les régions prioritaires en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale, au Proche-Orient et dans les zones sensibles en Europe.

Visibilité politique et efficacité technique

1. Les principales stratégies de prévention des organisations internationales ont été élaborées selon une approche sectorielle qui constitue un corollaire des domaines comme l'aide au développement. le contre-discours radical violent, les réseaux de police, le genre et la sécurité (frontières, cybercriminalité, migration illégale). Pour cette raison, il est important d'élaborer la Stratégie de la francophonie autour de bonnes pratiques basées, à la fois, sur une approche opérationnelle locale ainsi qu'une méthodologie multisectorielle. Cette dernière action est prioritaire car elle constitue une réponse au vide existant au sein des principales stratégies. Le Réseau de bonnes pratiques de la Francophonie devra mettre en place une action incluant les acteurs de terrain (praticiens, experts. autorités locales et institutionnelles, diplomatie de terrain) ayant produit une expérience réussie au niveau local.

2. Définir la Stratégie de la Francophonie selon des zones d'actions prioritaires. La Francophonie offre un avantage comparé important pour les politiques de prévention au niveau international grâce à son expérience de la diplomatie préventive et de son réseau institutionnel et associatif dans des régions comportant des fiefs de la radicalisation violente.

Les mecanismes de coordination de la stratégie

- 1. Déterminer les mécanismes de coordination de la Stratégie selon les standards en vigueur.
- **2.** Définir l'effectivité des mécanismes de coordination de la Stratégie.
- **3.** Déterminer les modalités de la Stratégie et leur articulation avec les autres mécanismes existants au sein des stratégies des principales organisations internationales et sous régionales.
- **4.** Fixer les objectifs généraux et spécifiques de la Stratégie de manière à ce que les résultats et l'impact soient mesurables.
- **5.** Mettre en place un mécanisme de coordination à deux niveaux :
 - Une coordination interne. Il s'agit De mettre en place les outils d'une coordination interne à l'espace francophone de manière à identifier et partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente. À cet égard, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, les opérateurs directs* et les réseaux institutionnels de la Fran-

^{*} L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), TV5 Monde, l'Université Senghor d'Alexandrie.

^{**}Association Africaine des Hautes juridictions francophones (AHJUCAF); Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF); Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP); Association francophone des Commissions nationales des droits de l'homme (AFCNDH); Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF); Association inter¬nationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF); Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF); Association du Notariat Francophone (ANF); Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF); Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB); Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL); Réseau des compétences électorales francophones (RECEF); Réseau francophone des Régulateurs des médias (REFRAM); Réseau francophone de diffusion du droit (RF2D); Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires des États et gouvernements membres (UCESIF).

- cophonie** et la Conférence des OING, la société civile, seront des relais de premiers plan.
- Une coordination externe à la Francophonie via les organisations sous régionales de l'espace francophone (G5 Sahel, CEDEAO, UA, Lac Tchad, UE, Ligue Etats arabes, UMA, ICG, OCI, Agences onusiennes sous régionales).
- La coordination des bonnes pratiques avec les États membres pourrait utilement s'appuyer sur le mécanisme de coordination transversal déjà existant au niveau du CTED (Comité contre le terrorisme des Nations unies).



Session plénière : pour une approche francophone intégrée et concertée.

M. Mahamadou Samakè, Conseiller Gouvernance (G5 Sahel), M. Abdoul Kader Amadou Naïno, Conseiller au sein de la Commission du Bassin du Lac Tchad, Mme. Marie-Pierre Louis, Commonwealth, Mme. Mahla Talebna, Organisation de la Coopération islamique (OCl), M. Angel Losada Fernandez, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel (Union européenne - SEAE), M. Georges Nakseu-Nguefang, Directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique » (OIF), Mme Amna Guellali, Union africaine, Mme Carole Bellamy, Présidente du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), M. Nicolas Simard, Chef du bureau de l'Administrateur (OIF).

ANNEXES 31

NOTE DE CADRAGE DE LA CONFÉRENCE

Contexte

Les actes terroristes connaissent une forte recrudescence dans le monde et sont de plus en plus meurtriers. Ils concernent désormais directement une grande partie des pays de l'espace francophone qui, comme l'a montré l'actualité récente, a payé un lourd tribut.

Le terrorisme porte gravement atteinte aux équilibres institutionnels, politiques, économiques et sociaux des États et des communautés, et est, de ce fait, susceptible de compromettre la paix et la stabilité au sein de régions et de sous-régions. Ce phénomène se caractérise désormais par une multiplication des acteurs terroristes et une diversification de leurs modes opératoires. Les mouvances présentes au sein de notre espace ont à la fois une dimension « globale » et locale. C'est notamment le cas de l'« État Islamique », avec Boko Haram, de la mouvance Al-Qaida (Al-Qaida au Maghreb islamique, Al Mourabitoun, Ansar Dine, Ansar al-Charia), d'Al Shabab... Ces évolutions rendent la lutte contre les activités de ces groupes particulièrement ardue, et nécessitent un degré de coordination des moyens de répression et de prévention particulièrement élevé. De surcroît, ces menaces vont de pair avec l'influence d'un prosélytisme salafiste, qui tend notamment à bousculer les équilibres des confréries musulmanes traditionnelles et qui peut conduire à une radicalisation violente d'une partie de la jeunesse.

Les acteurs terroristes, parfaitement au fait des fragilités des espaces dans lesquels ils opèrent, et dont les liens avec les acteurs « traditionnels » de la criminalité organisée sont désormais établis, exploitent les failles des systèmes étatiques. Les trafics illégaux, les risques d'éclatement ou de généralisation des conflits, la multiplication de foyers irrédentistes, les tensions géopolitiques autour d'enjeux énergétiques, la pauvreté endémique, ou encore les crispations identitaires sont autant d'éléments qui menacent les pays confrontés au terrorisme de manière récurrente.

Le phénomène est d'autant plus inquiétant qu'il se distingue par une certaine fascination qu'il exerce sur une partie de la jeunesse, sans perspectives d'avenir et sans ancrage dans la société. Les terroristes instrumentalisent ces situations individuelles dans lesquelles le lien familial, social, scolaire, citoyen, a été fragilisé ou rompu. Cette idéologie destructrice remet en cause les valeurs de paix, de justice et de liberté, qui sont au cœur des actions de la Francophonie.

L'action de la Francophonie

Dès sa prise de fonction en janvier 2015, la Secrétaire générale de la Francophonie a érigé la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente au rang des priorités de son mandat. Se fondant sur les dispositions de la résolution sur le terrorisme adoptée lors du Sommet de Dakar en novembre 2014 par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, cette résolution consacre la volonté et la détermination de la Francophonie à tout mettre en œuvre pour parvenir à éradiquer ce fléau.

Pourtant, dès 1995, consciente de cette menace, la Francophonie s'est fortement impliquée dans les actions menées par la Communauté internationale pour y faire face, conformément au mandat qui lui est conféré par certains de ses textes fondamentaux.

Plus tard, face à l'intensification des actes terroristes, la Francophonie s'est dotée de textes et de résolutions spécifiquement dédiés à cette question. L'implication de la Francophonie s'est notamment traduite par sa condamnation de tout acte terroriste et par son soutien à la ratification et la mise en œuvre de certains instruments internationaux élaborés pour lutter contre toutes les pratiques susceptibles de favoriser son développement.

Par ailleurs, dans un autre registre, depuis deux décennies, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte un soutien aux États et gouvernements francophones en vue de moderniser leurs appareils administratifs, judiciaires et sécuritaires et d'asseoir l'autorité de leurs institutions en promouvant la culture démocratique. Des actions spécifiques visant à éliminer les discriminations et à protéger les droits de tous sont également inscrites au programme de ses activités, y compris dans le domaine de la réforme des systèmes de sécurité. Elle mène également des actions en faveur de l'intégration des jeunes dans la vie sociale, économique et politique, mais aussi, de l'éducation, de la formation professionnelle, et de la promotion des échanges et de la diversité culturelle et religieuse.

C'est sur la base des actions déjà entreprises et des outils dont elle dispose, qu'il s'agira à présent de conforter et de renforcer la cohérence de l'action de la Francophonie d'une manière plus spécifiquement adaptée au nouveau contexte stratégique de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente.

Objectif général

À l'issue de cette Conférence, la Francophonie se dotera d'une stratégie globale et, à terme, d'un plan d'action opérationnel de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente, et ce dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs engagés dans ce combat.

Objectifs spécifiques

La Conférence aura pour objectifs spécifiques :

- D'approfondir la compréhension des phénomènes de terrorisme et de radicalisation violente dans l'espace francophone et de mettre en exergue les défis que représente la réponse à ces menaces.
- D'identifier et de valoriser les bonnes pratiques et les expériences ayant démontré leur efficacité dans les différents domaines qui seront abordés et, le cas échéant, encourager leur partage.
- 3. De promouvoir une meilleure coordination des efforts nationaux et régionaux, en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience des actions menées par les acteurs francophones et leurs partenaires dans les domaines qui seront abordés dans chacun des groupes de travail.
- 4. De favoriser la mise en place d'espaces de concertation (et/ou l'amélioration du fonctionnement des espaces de concertation existants), afin de renforcer la mutualisation des ressources aux niveaux, national, régional et sousrégional.
- **5.** De formuler des conclusions et des recommandations assorties de propositions de modalités opérationnelles.
- 6. De dégager des pistes pour l'adoption d'une stratégie francophone de lutte contre le terrorisme ainsi que pour la prévention de la radicalisation violente. Cette stratégie devra notamment intégrer les actions déjà programmées, ainsi que les conclusions et recommandations de travaux récents (séminaires sur la prévention de la radicalisation violente ORAAS, IPI; Conférence internationale sur la Cyber sécurité et la cyberdéfense, et réunion de concertation sur les questions de sécurité). Cette stratégie devra se fonder sur les expériences de terrain en tenant compte des contraintes et des réalités locales.
- 7. D'inscrire les actions de la Francophonie en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente dans une logique de soutien et de complémentarité des efforts nationaux et les initiatives développées et mises en œuvre par les partenaires multilatéraux (Organisation des Nations unies, Union africaine, Union européenne et autres organisations ré-

- gionales et sous-régionales), ainsi que les organisations non gouvernementales.
- 8. De transmettre les conclusions ainsi que les recommandations qui auront été formulées dans le cadre de la Conférence, au groupe ad-hoc de rédaction des documents du prochain Sommet de la Francophonie (Antananarivo, novembre 2016).

Enjeux

Les enjeux de cette Conférence qui s'inscrivent dans le cadre du mandat que les chefs d'État et de gouvernement ont donné à l'OIF, sont les suivants :

- 1. Mettre l'accent sur les mesures et les dispositifs favorisant la prévention de la radicalisation violente, au-delà des logiques purement sécuritaires ou répressives.
- 2. Mieux coordonner les efforts nationaux, régionaux et internationaux et renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des actions de l'ensemble des acteurs francophones ainsi que des partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente.
- **3.** Favoriser la mise en place et le fonctionnement des espaces de concertation et de mutualisation des ressources aux niveaux, sous-régional, régional, national, continental et international.

Méthodologie de la Conférence

La Conférence se déroulera selon trois modalités :

- des allocutions de personnalités de haut niveau, aux côtés de la Secrétaire générale de la Francophonie, lors des cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- une session plénière introductive ;
- des travaux en groupes de travail parallèles ;
- des débats/discussions en séances plénières.

Pour chaque atelier, les panels seront composés de 6 intervenants, représentant des autorités publiques, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), des opérateurs et réseaux de la Francophonie, des organisations et institutions partenaires (sous-régionales, régionales, continentales, internationales), de la société civile, ainsi que des experts et acteurs de terrain.

En diversifiant les panels et la qualité des intervenants, l'OIF souhaite encourager une participation active et favoriser l'échange d'un éventail le plus large possible d'expériences et de bonnes pratiques, et ce dans une dynamique prospective.

La modération des sessions plénières et des groupes de travail sera confiée à des professionnels des médias disposant d'une connaissance approfondie des problématiques abordées. Cela permettra d'assurer la plus large participation des intervenants et de l'auditoire et de conférer le caractère le plus dynamique possible aux échanges.

Les conclusions et recommandations qui seront formulées, d'une part, à l'issue de chaque atelier de travail et, d'autre part, à l'issue de la Conférence, serviront de base à l'élaboration d'une stratégie globale intégrée de lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente dans l'espace francophone. À terme, celle-ci devra être déclinée en plans d'actions opérationnels. Il s'agira plus particulièrement d'identifier les domaines d'activité et les secteurs d'intervention prioritaires pour lesquels la Francophonie dispose d'une légitimité et avant tout d'un avantage comparatif indéniable eu égard à ses spécificités et aux valeurs qu'elle promeut.

Partenaires

Académie diplomatique internationale de Paris (ADI). Participants

La Conférence réunira des représentants des États et gouvernements membres de l'OIF, de l'APF, des Opérateurs, des réseaux institutionnels de la Francophonie, des experts de haut niveau (universitaires et acteurs de terrain), des représentants des organisations régionales, sous-régionales, continentales et internationales ainsi que des membres d'organisations de la société civile.

Nombre de participants : environ 200.

Durée 3 jours.

Programme : 6 ateliers de travail qui se déclineront comme suit :

• Session 1 : Jeunesse, éducation et intégration politicoéconomique

La radicalisation des jeunes est, en partie, l'expression d'une rupture politique entre, d'un côté, des individus et/ou des groupes vulnérables de jeunes et, d'un autre, l'État-nation moderne.

Au cours des discussions et des débats qui auront lieu dans le cadre de ce premier atelier de travail, il conviendra d'aborder la question de la prévention de la radicalisation violente de ces groupes sociaux en termes d'intégration de l'identité politique de la jeunesse et d'inclusion économique. Le lien d'appartenance à une identité politique nationale ou locale est au cœur de l'intégration politique. Il apparaît donc important d'articuler l'inclusion économique, culturelle et éducative des jeunes à travers le prisme de l'identité politique au niveau national et local.

• Session 2 : Enjeux et défis territoriaux et locaux dans la lutte contre le terrorisme

Le rôle joué au niveau local, à la fois, par les autorités locales, la chefferie traditionnelle et les services régaliens constitue un mode d'action majeur de la lutte antiterroriste. Il s'agit dans ce dernier cas d'examiner les modalités d'instauration de l'autorité de l'État dans les zones de non droit sous contrôle des djihadistes. La présente session porte sur l'identification des modalités de gouvernance politico-sécuri-

taires de territoires fiefs de la radicalisation violente à travers notamment les expériences connues, dans différents pays, en matière de partenariat entre d'un côté, les autorités locales et traditionnelles, et d'un autre, les acteurs sécuritaires au niveau local et central.

En outre, il apparaît utile d'examiner de quelle manière, les politiques publiques locales, notamment urbaines, peuvent constituer des outils de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation.

• Session 3 : Intégration des dimensions des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme

Il s'agira de mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte le respect des droits de l'Homme dans l'élaboration de stratégies de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente, partant du principe que la négation des droits, et les frustrations qui en découlent, favorise (parallèlement à d'autres facteurs) l'émergence de ce phénomène.

De même, il conviendra de voir comment trouver un équilibre entre les deux impératifs que sont la défense des droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme, sachant que si des mesures exceptionnelles restrictives de certaines libertés peuvent être nécessaires, cette stratégie s'avère contre-productive dès lors que ces mesures sont disproportionnées ou abusives.

Il s'agira d'analyser la façon dont la Francophonie peut renforcer son action en direction de la protection et de la promotion des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte anti-terroriste en lien avec ses partenaires (OIG, OING, APF, Réseaux institutionnels, INDH, ...).

 Session 4 : Les enjeux juridiques et la réponse légale dans la lutte contre le terrorisme

Dépassant largement les moyens pouvant être mobilisés dans le cadre d'une réponse sécuritaire, la lutte contre le terrorisme appelle à l'évidence une réponse plus globale. À cet égard, le renforcement et l'adaptation des règles et des institutions de l'État de droit sont impératifs : des institutions fragiles sont en effet sources d'instabilité et font ainsi le lit du terrorisme. De même, des institutions faibles et sans moyens légaux modernes et adaptés favorisent les activités criminelles (trafics, etc.), qui alimentent les réseaux terroristes. À cet égard, le renforcement des institutions de l'État de droit et en particulier de l'ordre judiciaire, et leur bonne coopération (nationale et internationale, formelle et informelle), sont d'une importance particulière.

Il s'agira, lors de cette session, d'analyser les voies et moyens à la disposition de la Francophonie, qui permettront de renforcer son action dans ce sens. L'OIF fonde notamment sa démarche sur la mobilisation des Réseaux institutionnels de la Francophonie dont la diversité des approches et la variété de l'expertise sont de nature à offrir un large éventail de perspectives.

• Session 5 : Réforme des systèmes sécurité et mutualisation des moyens et des informations

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la radicalisation violente, les États et gouvernements francophones, ainsi que les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux font face à des défis sécuritaires majeurs.

Ce contexte exige notamment de repenser la sécurité afin que celle-ci soit en mesure de répondre non plus seulement aux menaces conventionnelles mais également aux menaces de type asymétrique dont relèvent le terrorisme et son corollaire, le crime organisé.

De plus, face au caractère de plus en plus flou de la ligne de démarcation entre sécurité intérieure et extérieure, il convient de repenser et d'adapter les systèmes de sécurité afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre ces nouveaux acteurs d'insécurité.

Dans cet atelier, il conviendra de prendre en compte la question du nécessaire respect des droits de l'Homme par les forces de sécurité, et de la formation dans ce domaine.

Enfin, un accent devra être mis sur la nécessité de renforcer la collaboration entre services de sécurité et de renseignements, afin de favoriser l'échange d'informations, qui est un outil essentiel de la lutte contre le terrorisme.

• Session 6 : Les stratégies de résilience dans la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente

La résilience à la radicalisation violente s'organise autour de deux modèles : un modèle de résilience formalisé et organisé autour par exemple d'associations de femmes ou de groupes de pression, un second, revêtant un caractère informel, existant à l'état latent au sein des populations à travers de courants culturels informels, musicaux, identités communautaires et de communautés religieuses. Il est donc important d'identifier ces deux dimensions de la résilience dans le cadre d'une action collective renforçant de manière sociétale/intégrée la lutte contre le terrorisme.

Il s'agira de voir comment la Francophonie peut promouvoir ces modèles de résilience.

3 séances plénières sont également prévues :

- le renforcement de la complémentarité et de la concertation avec les acteurs et les partenaires multilatéraux ;
- le traitement médiatique du terrorisme :
- la campagne « Libres ensemble ».

PROGRAMME

Lundi 6 juin

10.00 – 12.00 - LA FRANCOPHONIE, ESPACE EXPOSÉ AUX MENACES ET AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Cérémonie d'ouverture

Maître de cérémonie : M. Jean-Louis ATANGANA AMOUGOU, Directeur de Cabinet de la Secrétaire générale de la Francophonie (OIF). Mot de bienvenue par M. Michel DUCLOS, Directeur général de l'Académie diplomatique internationale de Paris, suivi des allocutions de : M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur (France), M. Hédi MAJDOUB, Ministre de l'Intérieur (Tunisie), M. Tiéman Hubert COULIBALY, Ministre de la Défense et des Anciens combattants (Mali), M. Moussa FAKI MAHAMAT, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et de la Coopération internationale (Tchad), M. Jean-Claude GAKOSSO, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'étranger (République du Congo), M. Rudy DEMOTTE, Ministre-Président du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge des Relations internationales.

Discours d'ouverture et lancement des travaux par Mme Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie.

12.00 - 13.30 - SÉANCE PLÉNIÈRE

Intervention de M. Jean-Paul LABORDE, Sous-secrétaire général des Nations unies, Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme (Nations unies).

NOTIONS, CONCEPTS ET RÉFÉRENTIELS DE LA RADICALISATION DANS L'ESPACE FRANCO-PHONE (Cadrage des objectifs de la conférence)

Mme Salma BELAALA, chercheuse Marie Curie sur la prévention de la radicalisation violente Sahel et Maghreb (Algérie - France), M. Cheikh Tidiane GADIO, ancien Ministre des Affaires étrangères et Président de l'Institut panafricain de Stratégies (Sénégal).

14.30 - 17.30 - ATELIERS PARALLÈLES

Session 1 : Jeunesse, éducation et intégration politico-économique

La radicalisation violente des jeunes est, en partie, l'expression d'une rupture politique entre d'un côté, des individus et/ou des groupes vulnérables de jeunes, et, d'un autre, l'État nation moderne.

Au cours des discussions et des débats qui auront lieu dans le cadre de ce premier atelier de travail, il conviendra d'aborder la question de la prévention de la radicalisation de ces groupes sociaux en termes d'intégration de l'identité politique de la jeunesse et d'inclusion économique. Le lien d'appartenance à une identité politique nationale ou locale est au cœur de l'intégration politique. Il apparaît donc important d'articuler l'inclusion économique, culturelle et éducative des jeunes à travers le prisme de l'identité politique au niveau national et local.

Président de session : M. Rachid BENZINE, universitaire, islamologue et politologue (Maroc).

Modératrice: Mme Delphine BYRKA, consultante sur les questions de terrorisme et ancienne grand-reporter (France).

Rapporteuses: Mme Dilek ELVEREN et Mme Sarah NARDONE, OIF.

Intervenants: M. Kako NUBUKPO, Professeur agrégé en économie, ancien Ministre, Directeur de la Francophonie économique et numérique (OIF), Mme Reki Moussa IBRAHIM YACOUBOU, Administrateur-Directrice générale d'ASUSU S.A (Niger), M. Moulay El Hassan EL ALAOUI TALIBI, ancien Aumônier musulman des prisons (France), Mme Maïmou WALI, coordinatrice du projet d'appui pédagogique aux Écoles coraniques (Niger), M. El Hadji Abou GUEYE, coordonnateur de la Plateforme internationale des Réseaux jeunesse Francophones - PIRJEF (Sénégal), Mme Nadia CHAABANE, ENDA Inter-Arabe (Tunisie), Mme Gabriele GÖTTELMANN, consultante internationale en politiques publiques comparatives (France), Mme Noëlie KOURAOGO, coordinatrice Jeunesse et Genre - Amnesty International (Burkina Faso).

Session 2 : Les enjeux juridiques et la réponse légale dans la lutte contre le terrorisme

Dépassant largement les moyens pouvant être mobilisés dans le cadre d'une réponse sécuritaire, la lutte contre le terrorisme appelle à l'évidence une réponse plus globale.

À cet égard, le renforcement et l'adaptation des règles et des institutions de l'État de droit sont impératifs : des institutions fragiles sont en effet sources d'instabilité et font ainsi le lit du terrorisme. De même, des institutions faibles et sans moyens légaux modernes et adaptés favorisent les activités criminelles (trafics, etc.), qui alimentent les réseaux terroristes. À cet égard, le renforcement des institutions de l'État de droit et en particulier de l'ordre judiciaire, et leur bonne coopération (nationale et internationale, formelle et informelle), sont d'une importance particulière.

Il s'agira, lors de cette session, d'analyser les voies et moyens à la disposition de la Francophonie, qui permettront de renforcer son action dans ce sens. L'OIF fonde notamment sa démarche sur la mobilisation des Réseaux institutionnels de la Francophonie dont la diversité des approches et la variété de l'expertise sont de nature à offrir un large éventail de perspectives.

Président de session : M. François FALLETTI, Secrétaire général de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF), ancien Procureur général près la Cour d'Appel de Paris (France).

Modérateur: M. Michel CARRIÉ, Sous-directeur a.i Direction «Affaires politiques et gouvernance démocratique», OIF

Rapporteurs: M. Amadou DIALLO et Mme Veridiana MATHIEU. OIF.

Intervenants: M. Jackson Francis NGNIE KAMGA, Bâtonnier (Cameroun), M. Jean-Philippe MORANGE, Conseiller spécial, Direction exécutive du comité contre le terrorisme (Nations unies), M. Jean-Paul JEAN, Président de chambre à la Cour de cassation et Directeur du service de documentation, des études et du rapport (France), Mme Hajer GUELDICH, chercheur en droit public et Professeur à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis - Université de Carthage, membre de la Commission de l'Union africaine pour le droit international – CUADI (Union africaine), M. El Houssein OULD NAGI, Conseiller à la Présidence de la République (Mauritanie), M. Jérôme ANOMAN, Procureur général d'Abidian (Côte d'Ivoire), M. Cherkaoui ROUDANI, Député (Maroc - APF).

Mardi 7 juin

09.30 - 12.30 - ATELIERS PARALLÈLES

Session 3 : Intégration des dimensions droits de l'Homme et libertés fondamentales dans les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme

Il s'agira de mettre l'accent sur la nécessité de prendre en compte le respect des droits de l'Homme dans l'élaboration de stratégies de prévention de la radicalisation violente, partant du principe que la négation des droits, et les frustrations qui en découlent, favorisent (parallèlement à d'autres facteurs) l'émergence de ce phénomène.

De même, il conviendra de voir comment trouver un équilibre entre les deux impératifs que sont la défense des droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme, sachant que si des mesures exceptionnelles restrictives de certaines libertés peuvent être nécessaires, cette stratégie s'avère contre-productive dès lors que ces mesures sont disproportionnées ou abusives.

Plus généralement, il s'agira d'analyser la façon dont la Francophonie peut renforcer son action de protection et de promotion des droits de l'Homme dans le cadre de la lutte anti-terroriste en lien avec ses partenaires (OIG, OING, APF, Réseaux institutionnels. INDH. . . .).

Président de session : M. Jacques TOUBON, Défenseur des droits, Secrétaire général de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie - AOMF (France).

Modératrice: Mme Véronique GAYMARD, journaliste, RFI (France).

Rapporteurs: M. Salvatore SAGUÈS et Mme Delphine COUVEINHES MATSUMOTO, OIF.

Intervenants: Mme Amna GUELLALI, Directrice du bureau de Human Rights Watch (Tunisie), M. Pierre-François DOCQUIR, Conseiller juridique principal (Article 19), M. Jacques LEGENDRE, Sénateur, Président de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie - APF (France), M. Bernard DEVOS, Délégué général aux droits de l'enfant - AOMF (Belgique), Mme Drudeisha MADHUB, Commissaire à la protection des données personnelles de l'Île Maurice, experte auprès des Nations unies au sein du UN Global Pulse Data Advisory Group (Maurice - AFAPDP), M. Boudjamaha BAIKA, ancien Commissaire de police - Lutte anti-drogue (Niger), M. Patrick CHARLIER, Directeur d'Unia (Belgique), M. Hervé HENRION, Conseiller juridique, Commission nationale consultative des droits de l'Homme - CNCDH (France).

Session 4 : Systèmes de sécurité : Adaptation et mutualisation des informations et des moyens

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente, les États et gouvernements francophones, ainsi que les acteurs sous-régionaux, régionaux et internationaux font face à des défis sécuritaires majeurs. Ce contexte exige notamment de repenser la sécurité afin que celle-ci soit en mesure de répondre non plus seulement aux menaces conventionnelles mais également aux menaces de type asymétrique dont relèvent le terrorisme et son corollaire, le crime organisé.

De plus, face au caractère de plus en plus flou de la ligne de démarcation entre sécurité intérieure et extérieure, il convient de repenser et d'adapter les systèmes de sécurité afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre ces nouveaux acteurs d'insécurité.

Enfin, un accent devra être mis sur la nécessité de renforcer la collaboration entre services de sécurité et de renseignements nationaux, afin de favoriser l'échange d'informations, qui est un outil essentiel de la lutte contre le terrorisme.

Président de session : M. Jean-Claude COUSSERAN, ancien Ambassadeur de France, Conseiller principal de l'Académie diplomatique internationale de Paris (ADI).

Modérateur : M. Samy GHORBAL, Journaliste, Jeune Afrique.

Rapporteurs: Mme Catherine FRANÇOIS et M. Boubacar ISSA ABDOURHAMANE, OIF.

Intervenants : M. Emile PEREZ, Président du Réseau international francophone de formation policière - FRANCOPOL, Directeur de la Coopération internationale du Ministère de l'Intérieur (France), M. Arthur BOUTELLIS, Directeur du Centre des opérations de Paix à l'International Peace Institute (IPI), M. Guy RAPAILLE, Président du Comité permanent de contrôle des services de renseignement

(Comité « R ») (Belgique), **M. Soumeylou Boubeye MAIGA**, ancien Ministre des Affaires étrangères et de la Défense (Mali), **M. Gatama GUIBAÏ**, Directeur de publication - l'Œil du Sahel (Cameroun), **M. Pierre OULATTA**, Président de la Commission de la Sécurité et de la défense de l'Assemblée nationale (Côte d'Ivoire - APF), **Mme Carole MOTTET**, Conseillère principale, Direction de la sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères (Suisse).

14.30 - 17.30 - ATELIERS PARALLÈLES

Session 5 : Enjeux et défis territoriaux et locaux dans la lutte contre le terrorisme

Le rôle joué au niveau local, à la fois, par les autorités locales, la chefferie traditionnelle et les services régaliens constitue un mode d'action majeur de la lutte antiterroriste.

Il s'agit dans ce dernier cas d'examiner les modalités d'instauration de l'autorité de l'État dans les zones de non droit sous contrôle des djihadistes. La présente session porte sur l'identification des modalités de gouvernance politico-sécuritaires de territoires fiefs de la radicalisation violente à travers notamment les expériences connues, dans différents pays, en matière de partenariat entre d'un côté, les autorités locales et traditionnelles, et d'un autre, les acteurs sécuritaires au niveau local et central

En outre, il apparaît utile d'examiner de quelle manière, les politiques publiques locales, notamment urbaines, peuvent constituer des outils de lutte contre le terrorisme et contre la radicalisation.

Présidente de session : Mme Rachel BOCHER, Conseillère municipale de Nantes, déléguée à l'accueil des nouveaux Nantais et à la Francophonie (Association internationale des maires francophones - AIMF).

Modérateur : M. Sedik ABBA, journaliste MondeAfrique.com (Niger).

Rapporteuses: Mme Lauren GIMENEZ et Mme Joëlle AZAR, OIF.

Intervenants: M. Claude Albert NGOMSI, Bureau régional pour l'Afrique (ONU-HABITAT), M. Patrice LENORMAND, Chef d'unité adjoint, Société civile et autorités locales (DEVCO - Union européenne), M. Pierre N'GAHANE, Préfet, Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (France), M. Bakary SAMBE, Fondateur de l'Observatoire des radicalismes et conflits religieux en Afrique - ORCRA, Timbuktu Institute (Sénégal), M. Cherif FERJANI, enseignant-chercheur - Laboratoire GREMMO MSH, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (France), M. Jean-Daniel BIELER, Ambassadeur et Envoyé spécial au Sahel et dans la Région des Grands Lacs (Suisse), Mme. Ndioro NDIAYE, ancienne Ministre, coordinatrice du Réseau francophone égalité Femme-Homme (Sénégal).

Session 6 : L'action collective et citoyenne dans la lutte contre le terrorisme et pour la prévention de la radicalisation violente

Les modes d'action collective et citoyenne en prévention de à la radicalisation violente s'organisent autour de deux modèles : un modèle formalisé et organisé autour par exemple d'associations de femmes ou de groupes de pression, un second, revêtant un caractère informel, existant à l'état latent au sein des populations à travers des courants culturels informels, musicaux, d'identités communautaires et de communautés religieuses. Il est donc important d'identifier ces deux dimensions de la prévention dans le cadre d'une action collective renforçant de manière sociétale/intégrée la lutte contre le terrorisme. Il s'agira de voir comment la Francophonie peut appuyer et promouvoir ces modèles d'action collective et citoyenne au sein de l'espace francophone.

Présidente de session : **Mme Salma BELAALA**, chercheuse Marie Curie sur la prévention de la radicalisation violente Sahel et Maghreb (Algérie - France)

Modératrice : Mme Isabelle LASSERRE, Rédactrice en chef adjointe, Le Figaro.

Rapporteurs: M. Alassane N'DIAYE et Mme Tracy NTUMBA BUSANGA, OIF.

Intervenants: M. Matthias LERIDON, Président de la Compagnie de Trucy, Président de Tilder et Co-président d'African Artists for Development (France), Mme Julie MIVILLE-DECHENE, Présidente du Conseil du statut de la femme du Québec (CSF - Québec), Mme Carole BEILLEAU, responsable de la mobilisation des ressources, Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), M. Alassane THIAM, chargé de projet de Microbedda Boko Halal (Mauritanie), Dr. Moulaye HASSANE, Chargé de recherches et d'études arabes et islamiques, Dynamique de l'Islam - Chef du Département Manuscrits arabes et ajamis (Niger), M. Simon NACOULMA, coordonnateur - Initiative communautaire « Changer la Vie / Nazemse » (Burkina Faso), M. Oussama NABIL, Directeur du département de français, Directeur général de l'Observatoire d'Al-Azhar, membre du Centre de dialogue religieux (Égypte).

Mercredi 8 juin

09.30 – 11.00 - SÉANCE PLÉNIÈRE : RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE SUR LA CYBERSÉCURITÉ ET LA CYBERDÉFENSE

Modéré par : M. Kako NUBUKPO, Professeur agrégé en économie, ancien Ministre, Directeur de la Francophonie économique et numérique (OIF)

Intervenants : M. Eric ADJA, Directeur adjoint de la Francophonie économique et numérique (OIF), Mme Solange GHERNAOUTI, Professeure à l'École des Hautes écoles de commerce de l'Université de Lausanne, Directrice de recherche en cybersécurité et sciences de la complexité (Suisse), Colonel François OUÉDRAOGO, Directeur de l'Agence nationale du renseignement - ANR (Burkina Faso),

M. Jean-François BUREAU, Directeur des Affaires institutionnelles et internationales - EUTELSAT (France), M. Philippe ACHILLEAS, Professeur de droit public, Université de Caen—Normandie / Université Paris Sud, fondateur et Directeur de l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications - IDEST (France).

11.15 – 12.45 - SÉANCE PLÉNIÈRE : LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU TERRORISME

Modéré par : M. Tidiane DIOH, Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique », OIF.

Mme Delphine BYRKA, consultante sur les questions de terrorisme et ancienne grand-reporter (France), M. Benoît LAPORTE, Directeur adjoint (France 24), M. Adel BSILI, membre de la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle - HAICA (Tunisie).

14.00 – 15.45 - SÉANCE PLÉNIÈRE : POUR UNE APPROCHE FRANCOPHONE INTÉGRÉE ET CONCERTÉE

Modérateur : M. Georges NAKSEU-NGUEFANG, Directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique », OIF.

Intervenants: M. Angel LOSADA FERNANDEZ, Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel (Union européenne - SEAE), Mme Carole BELLAMY, Présidente du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), M. Mahamadou SAMAKÈ, Conseiller Gouvernance (G5 Sahel), M. Pascal TERRASSE, Secrétaire général parlementaire (APF), M. Abdoul Kader Amadou NAÏNO, Conseiller au sein de la Commission du Bassin du Lac Tchad, Représentant du Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme de l'Union africaine (Union africaine - CAERT) (à confirmer), Représentant de la Commission économique des États d'Afrique centrale - CEEAC (à confirmer).

15.45 - 17.15 - INITIATIVE « LIBRES ENSEMBLE »

Prévenir la radicalisation violente des jeunes, c'est d'abord faire société avec eux. C'est, avec eux et avec la société civile, allumer les contrefeux de l'éducation, de la culture, de l'histoire dans les écoles, les universités, les associations, les salles de sport et de spectacle, dans les familles, dans les rues, les villages, les quartiers et les villes. C'est, au plus près du terrain mais aussi sur internet et sur les réseaux sociaux, agir et porter ensemble des messages positifs, intelligents, reliants.

Pour cette plénière intitulée « Libres ensemble » nous proposons une première partie qui nous permettra d'appréhender les réalités de terrain grâce à un regard croisé entre des acteurs de la prévention venus du Québec, de Bondy en lle de France et du Niger, ainsi qu'un témoignage rare de Mathieu, venu de Suisse.

La deuxième partie nous permettra d'aller vers « Une Francophonie des solutions » créée par les jeunes : nous découvrirons le mouvement « Libres ensemble », son activation sur les réseaux sociaux, comment s'organisent les jeunes sur le numérique pour nous prévenir des « Risks ».

Modératrice : Mme Élizabeth TCHOUNGUI, journaliste (Cameroun-France).

Intervenants, première partie : M. Mathieu ARLETTAZ (Suisse), M. Herman OKOMBA-DEPARICE, Directeur du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (Québec), Mme Dalila HASSANI, Principale adjointe de la Cité scolaire Jean Renoir de Bondy (France), Mme Maïmou WALI, responsable associative pour l'éducation des jeunes enfants (Niger).

Invitée spéciale : Mme Nadia REMADNA, Présidente de la Brigade des mères à Sevran (France)

Intervenants, deuxième partie : Mme Penda DIOUF, auteur-dramaturge (France-Sénégal), M. Ismaël SAIDI, réalisateur de la pièce *Djihad* (Belgique-Fédération Wallonie Bruxelles), M. Farid ARAB, Président de l'association pour l'entreprenariat social (France), M. Kouakou-Wilfried KOUAKOU, lauréat du concours Risk 2016 (Côte d'Ivoire), Mme Sinatou SAKA, blogueuse (Bénin).

Invité spécial: M. Boyan RADOYKOV, Chef de section, Secteur de la communication et de l'information (Unesco).

17.15 – 17.45 - CLÔTURE DES TRAVAUX

Synthèse des travaux par M. Adama OUANE, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.

17.45 – 18.45 - POUR UNE STRATEGIE FRANCOPHONE

Cérémonie de clôture

Maître de cérémonie : M. Louis HAMANN, Porte-parole de la Secrétaire générale de la Francophonie (OIF).

Allocutions de : Mme Fayza ABOULNAGA, Conseillère du Président de la République pour les affaires de Sécurité nationale (Égypte), M. André VALLINI, Secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie (France), M. Lejeune MBELLA MBELLA, Ministre des Relations extérieures (Cameroun), M. Ibrahim YACOUBA, Ministre des Affaires étrangères (Niger), Mme Béatrice ATALLAH, Ministre des Affaires étrangères (Madagascar), M. Hamed BAKAYOKO, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur (Côte d'Ivoire).

Mot de clôture par Mme Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie.

DISCOURS D'OUVERTURE DE MICHAËLLE JEAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE

Seul le texte prononcé fait foi

Excellences,

Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie Bruxelles, cher Rudy Demotte.

Madame et Messieurs les Ministres.

Monsieur le Sous-Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants personnels des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Colonel Diene, chef de la cellule de lutte anti terroriste du Sénégal,

Distingués invités,

Je commencerai par exprimer toute la compassion de la communauté francophone face aux intempéries qui ont causé des inondations dans plusieurs régions de France. Nous avons une pensée solidaire pour toutes les victimes et les personnes sinistrées.

C'est avec le cœur très lourd que nous prenons connaissance également du bilan catastrophique des centaines de migrants naufragés en Méditerranée, en grande partie des femmes et des jeunes en provenance d'Afrique subsaharienne. Nos pensées vont à tous ces malheureux, à leurs familles, leurs proches, leurs communautés. Nous ne cesserons de dire qu'il faut une gigantesque mobilisation, et l'OIF est à pied d'œuvre, pour agir à la source du problème, sur ce qui pousse à un tel exode.

Mesdames et Messieurs.

Puis-je vous demander un moment de recueillement, une minute de silence pour tous ces disparus, pour toutes les victimes des séismes et catastrophes humaines qui nous bouleversent, l'exode, l'extrémisme violent, la radicalisation, le terrorisme.

Ce qui nous réunit ici est un même sentiment d'urgence.

Ce week-end encore des djihadistes ont semé la terreur, cette fois au Niger.

Les familles et les proches des victimes sont inconsolables, tout comme les coéquipiers des soldats morts dans cette nouvelle attaque de Boko Haram, sans oublier les témoins, les populations assaillies, tous sont en état de choc.

Depuis 2009, dans la seule région du Lac Tchad, Boko Haram a causé la mort de plusieurs milliers de personnes.

Combattu par une coalition militaire régionale, le groupe terroriste a perdu du terrain ces derniers mois, mais ne lâche pas prise, pour autant, dans son dessein funeste.

Déstabiliser, isoler, diviser; contrôler des territoires, des populations, des zones frontalières; dégager la voie et le passage pour bien mener tous leurs trafics : ils sont sans foi ni loi. ils ont des intérêts.

Boko Haram, est une composante de la nébuleuse de ces organisations criminelles transnationales qui usent de stratégies terroristes pour arriver à leurs fins, un projet politique, un projet complexe qu'il faut bien comprendre dans toutes ses dimensions, culturelles, économiques, religieuses, comme vous l'avez exposé si brillamment, Monsieur le Ministre Coulibaly, mais surtout un projet criminel, un projet de brigands s'adonnant à un ensemble de trafics.

Leur cruauté nous horrifie.

La terreur, pour produire son effet, se doit d'être spectaculaire. Il lui faut des coups d'éclat que les médias du monde entier et désormais les médias sociaux ne manqueront pas de répercuter.

La terreur, pour produire son effet, se doit de déconcerter. Avec peu de moyens, des explosifs, des armes dont l'achat est accessible, quelques jeunes assaillants sacrifiés qui croient mourir pour une cause suprême, et, nous l'avons vu, en attaquant des lieux publics fréquentés par des humanitaires, des journalistes, des touristes, des membres de missions internationales, une seule opération atteint plusieurs cibles.

La stratégie de la terreur met le monde aux abois.

Et rien que dans l'espace francophone — nous sommes 80 États et gouvernements, sur les 5 continents — nous ne sommes pas éparqnés.

Niger, Mali, France, Tunisie, Tchad, Belgique, Cameroun, Égypte, Canada, Liban, Côte d'Ivoire, Maroc, la liste de nos pays frappés est longue.

Et puis, il y a ceux d'entre nous, qui, sans avoir connu d'attaques sur leur sol, ont vu de leurs compatriotes périr ailleurs. Je pense à la Suisse, à l'Ex-République yougoslave de Macédoine et combien d'autres encore.

L'onde de choc du terrorisme s'abat sur nous tous.

Les angoisses et les peurs que nous tentons de refouler et de remiser, pour ne pas leur donner prise, sont tout de même bien présentes dans notre for intérieur.

Un peu comme la crue des eaux de la Seine ces jours-ci, le flot des larmes ne cesse d'augmenter.

Des larmes dans le silence du recueillement, alors que nous allons de deuil national en deuil national.

Est-il alors besoin d'expliquer pourquoi l'Organisation internationale de la Francophonie se mobilise?

D'abord et comme vous l'avez compris, parce que l'espace francophone, les États francophones sont aussi lourdement frappés par le terrorisme et la radicalisation violente.

Mais aussi par devoir et par respect des engagements que nos plus hautes instances ont pris au fil des années.

Par ailleurs, je me permets de le rappeler ici, le rôle précurseur joué par la Francophonie dans la Déclaration de Ouagadougou dès 2004, sur la responsabilité de protéger et notamment, en ce qui concerne la responsabilité des États, de protéger les populations sur leurs territoires et la responsabilité de la communauté internationale de réagir, dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies et sous son égide, pour protéger les populations exposées aux pires dangers.

La Francophonie considérée comme une organisation régionale doit prendre sa part dans la mission universelle de construction de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons donc assumer nos responsabilités.

Je veux rappeler aussi que ces positions et ces engagements fermes ont été réaffirmés et consignés deux ans plus tard, dans la Déclaration de Saint-Boniface, au Canada, où s'est tenue, en 2006, la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine.

Se fondant sur la charte de la Francophonie, adoptée à Antananarivo en 2005, la Déclaration de Saint-Boniface établit clairement que : dans un monde plus que jamais interdépendant, confronté à des dangers communs et à des menaces transnationales, le multilatéralisme demeure le cadre privilégié de la coopération internationale; que la construction de la paix, le renforcement de la sécurité collective et le développement durable à l'échelle mondiale sont une tâche commune.

Il nous faut mettre en commun nos expériences, nos réalités, nos meilleures pratiques; mutualiser nos moyens, nos dispositifs, nos capacités de prévenir, de voir venir, d'anticiper, de protéger et défendre efficacement populations et territoires, dans le respect de la souveraineté des États, dans le respect de l'égalité des droits des peuples. Une meilleure coordination cohérente e concertée, s'impose disiez-vous, Monsieur le Ministre Diallo rapportant ainsi la réflexion menée ce samedi à Dakar, à la réunion de la CEDEAO.

La Déclaration de Saint-Boniface conforte ainsi l'action préventive de l'Organisation internationale de la Francophonie : par une utilisation optimale de ses capacités, afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle spécifique dans l'observation, l'alerte précoce, la diplomatie préventive, la gestion des crises, l'accompagnement des transitions et la consolidation de la paix, et ce, dans le cadre d'une coopération systématique et rationalisée avec les Organisations internationales et régionales, et une interaction constante avec les États et les gouvernements membres.

Cette conférence qui nous réunit s'inscrit donc dans le droit fil des actions que nous déployons, sans répit et sur tous ces fronts, politiques, diplomatiques, sur le terrain aux côtés de la société civile, en mobilisant toutes nos ressources, nos expertises et celles de nos nombreux réseaux.

Nous estimons ainsi essentiel de vous rassembler pendant ces trois jours et de vous mettre en présence et à contribution : vous, ministres responsables, vous, Ambassadeurs, Représentantes et Représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement, vous responsables du renseignement, vous experts et analystes, vous professionnels des forces et des dispositifs de sécurité, vous juristes, vous œuvrant en prévention et dans la lutte contre la radicalisation, vous les jeunes mobilisés en faveur des valeurs universelles et humanistes, vous professeurs, formateurs, éducatrices et éducateurs, vous penseurs, théologiens et philosophes, vous responsables des médias. Comment agir ensemble et vivre et traverser ensemble tous ces défis qui se posent à nous et avec tous nos outils, disiez-vous Monsieur le Ministre-Président face à ces extrémismes qui veulent nous diviser.

Cette conférence sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente, l'OIF l'organise aussi à la demande pressante des chefs d'État et de gouvernement qui dans ce combat que nous devons mener, insistent sur le fait qu'aucun pays ne peut s'en sortir seuls face à cette menace qui met en péril notre sécurité à tous, nos institutions, nos libertés, la démocratie, tous nos efforts investis vers plus de stabilité, de croissance, d'échanges et de coopération.

Pour que vous l'ayez à l'esprit, je veux aussi, non pas vous résumer, mais vous faire entendre la résolution des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie sur le terrorisme, la détermination affichée par nos États à unir leurs efforts :

« Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie.

Exprimant notre inquiétude face à la montée d'actes terroristes criminels injustifiables dans l'espace francophone, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, et face aux graves exactions commises par les groupes extrémistes, dont Boko Haram, Al-Qaeda, Daesh, Ansar bayt al-Maqdis, le Mujao et Al-Shabbaab, qui exigent de notre part une vigilance accrue et doivent nous conduire à l'élaboration de stratégies appropriées et d'actions concertées pour les combattre;

Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;

Nous réitérons notre soutien indéfectible à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, ainsi qu'aux États et aux populations locales qui en sont victimes et aux organisations internationales et régionales mobilisées pour faire face à ce fléau:

Nous réaffirmons la nécessité de la mise en œuvre des engagements par les États, conformément au droit international, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, et surtout les engagements exigeant l'arrêt du financement du terrorisme et de l'offre d'abri aux terroristes; Nous réaffirmons notre détermination à mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'éradiquer ce fléau dans le respect des principes fondamentaux de l'État de droit et nous engageons à soutenir les actions déjà entreprises en ce sens;

Nous encourageons en particulier la coopération internationale et régionale, notamment en faveur de la sécurisation des frontières et de la conception de mécanismes facilitant l'entraide et l'extradition;

Nous appelons à des réponses juridiques nationales et internationales adéquates qui mettent fin à l'impunité dont pensent bénéficier les membres de ces groupes terroristes; Nous engageons par ailleurs à favoriser la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes par l'adaptation des dispositifs législatifs nationaux, y compris en recourant à l'expertise des organisations professionnelles, notamment des réseaux institutionnels de la Francophonie. »

Chers amis,

Cette résolution exprime au plus haut niveau, l'inquiétude, le sentiment d'extrême urgence devant l'accélération et la gravité de la situation. Tout nous mandate et doit nous mobiliser pour dégager, partant de nos expériences et de nos réalités, des pistes de solutions, de stratégies, d'actions à partager et à porter ensemble, solidairement et en toute intelligence.

Le contraire nous expose au pire et nous fragilise.

Nous savons combien l'heure est grave et le combien le temps presse.

Rien que pour ce rendez-vous, les demandes d'inscriptions ont été tellement nombreuses que, faute de places et d'espace, nous avons dû en refuser.

La preuve que les thèmes retenus pour nos travaux durant ces trois jours convoquent : l'adaptation des systèmes de sécurité ;

Les enjeux et défis territoriaux et locaux; l'intégration des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme; l'éducation et l'intégration politico-économique;

Les enjeux juridiques et la réponse légale dans la lutte contre le terrorisme :

L'action collective et citoyenne dans la lutte contre le terrorisme:

La cybersécurité et la cyberdéfense :

Le rôle et la responsabilité des médias dans le traitement de l'information sur le terrorisme.

Les panels de cette conférence reflètent la densité et la diversité de l'expertise francophone.

Cette expertise qui est un atout et qui fait notre force.

Rien ne doit être laissé de côté, il nous faut tout explorer et tout considérer.

La défense est primordiale. Je salue le travail des forces militaires et policières. Mais, elles le disent aussi, répondre à la violence par la force, répondre à la menace par le tout sécuritaire ne suffira pas, nous le savons.

Monsieur le ministre Faki Mahamat vous l'avez dit avec force, répondre par les armes s'impose, mais il faut agir aussi préventivement, dans cette course contre la montre, en libérant, tout d'abord, la parole.

Face à tous ceux qui prêchent et qui pratiquent la haine de l'autre, la terreur et la destruction, il faut donner la parole à la vaste majorité.

Il faut faire entendre les voix de ces centaines de millions de femmes, d'hommes et surtout de jeunes qui voient le monde autrement, et qui opposent à l'obscurantisme, toutes leurs forces de vie et de création, tout leur attachement à ces principes et à ces valeurs universelles qui honorent l'humanité : la liberté et l'égalité, la solidarité et la fraternité, la diversité et l'universalité, la stabilité, la concorde et la paix.

C'est pourquoi le 10 mars dernier, la Francophonie a créé avec les jeunes de tout l'espace francophone, l'initiative Libres ensemble qui inclut une plateforme internet de dialogue www.libresensemble.com que je vous invite à consulter.

En une semaine ils ont été plus de 2 millions d'internautes à s'y intéresser. Nous avons franchi depuis le cap des 3 millions.

Des dizaines de milliers de jeunes se sont emparés de la plateforme parce qu'ils ont un farouche désir de faire entendre leur point de vue, de se rejoindre, de dire dans des mots forts qu'ils sont viscéralement attachés ces valeurs et cet idéal humaniste, aujourd'hui menacé.

Les jeunes trouvent dans cette plateforme un espace sans frontière où présenter leurs initiatives citoyennes et déposer des projets qui renforcent le corps social.

Contre l'extrémisme violent, ils veulent créer du lien, des passerelles, briser les solitudes, toutes les solitudes. Il faut agir préventivement, en acceptant, aussi, de reconnaître nos erreurs et nos manquements.

Il faut agir préventivement par le développement, oui, mais par un développement durable, viable, inclusif et surtout équitable.

Il faut agir préventivement par l'éducation et la formation pour toutes et pour tous, oui! Mais une éducation et une formation de qualité, garante d'un accès à l'emploi, pour ces femmes, travailleuses de l'ombre ou de l'informel, pour ces jeunes qui, en 2030, constitueront plus de la moitié de la population dans nombre de pays, et que nous abandonnons au chômage, à la désocialisation et à la désespérance.

Il faut agir préventivement par l'enracinement de la culture de la démocratie, de l'État de droit et des droits humains tant à l'échelle nationale qu'internationale, oui! La démocratie est un travail patient, un investissement sur le long terme aux côtés des populations et des institutions.

Nous devons répondre à la détermination de l'attaque, par la détermination de la contre-attaque.

Nous devons répondre, au fonctionnement en réseau de l'extrémisme violent et du terrorisme : par la mise en réseau et la solidarité de tous les acteurs, par la mutualisation et la rationalisation de nos compétences, de nos actions et de nos financements.

Car c'est de l'action de TOUTE la Francophonie dont il s'agit, et bien au-delà.

Aujourd'hui j'en appelle à la mobilisation de toute la communauté internationale et de la société civile pour agir ensemble, et à la source, contre ce fléau.

Il s'agit bien de notre responsabilité commune.

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Permettez-moi de saluer les initiatives portées par nos partenaires, au premier rang desquels figure l'Organisation des Nations unies, acteur majeur et incontournable en la matière, et représentée ici par son Sous-Secrétaire général, Monsieur Jean Paul Laborde. Merci d'être là, avec nous.

Parmi ces initiatives figure le plan d'action pour la prévention de l'« extrémisme violent » porté par le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon.

Notre volonté d'œuvrer ensemble avec nos partenaires justifie également la présence ici, que je salue, des Représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne, du Commonwealth, des organisations sous-régionales : le G5 Sahel, la Commission du Bassin du Lac Tchad, La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), La Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et d'autres partenaires encore.

Notre collaboration mérite d'être soutenue, approfondie et élargie à d'autres partenaires.

La concertation permanente et la coordination de nos efforts doivent être le fil conducteur de notre action commune.

Je conclurai enfin ce propos en vous faisant part de ma conviction profonde que pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation violente, il faut que nous puissions donner à la jeunesse des raisons d'espérer, créer avec les jeunes les conditions propices au développement des économies de nos États, à leur inclusion politique, sociale, professionnelle, à leur ancrage dans l'histoire, dans leur histoire, dans notre histoire... Ce souci sera également au cœur de nos travaux et avec eux.

Donc avec vous qui êtes là, en grand nombre et en qualité, je déclare ouverts les travaux de cette conférence.

Je vous remercie!



DISCOURS DE CLÔTURE DE MICHAËLLE JEAN, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FRANCOPHONIE

Seul le texte prononcé fait foi

Excellences.

Madame et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire d'État,

Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants personnels des Chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs.

Distingués invités,

Monsieur l'Administrateur,

Chers collègues,

Chers amis,

À l'heure où nous entamions nos travaux, hier encore, Istanbul était frappée par un attentat, causant la mort d'une dizaine de civils et de membres des forces de l'ordre.

Au Niger, à Bosso, des dizaines de militaires tués lors d'une nouvelle attaque de Boko Haram et l'insécurité règne.

Monsieur le Ministre, combien de populations troublées dans leur quiétude et qui sont en état de choc, n'est-ce pas?

Combien de familles endeuillées, de vies brisées et de destins contrariés

Le monde entier est la cible de ces groupes terroristes, de ces organisations criminelles sans foi ni loi et de tous les trafics.

Nous sommes partout sur le qui-vive.

D'où la nécessité de nous mobiliser et de nous rassembler, conscients que la construction de la paix, le renforcement de la sécurité collective et le développement durable à l'échelle mondiale sont une tâche commune.

Conscients qu'il nous faut mettre en commun nos expériences, nos réalités, nos meilleures pratiques.

Conscients qu'il nous faut mutualiser nos moyens, nos dispositifs, nos capacités de prévenir, de voir venir, d'anticiper, de protéger et défendre efficacement populations et territoires; qu'il nous faut harmoniser également nos législations dans le respect de la souveraineté des États et dans le respect de l'égalité des droits des peuples.

Nous sommes conscients donc, que la seule issue est dans le renforcement de nos actions préventives et une utilisation optimale de nos capacités; qu'une meilleure coordination cohérente et concertée, s'impose, qu'aucun pays ne peut s'en sortir seul et qu'il nous faut agir dans le cadre d'une coopération systématique et rationalisée sur tous les fronts : entre Organisations internationales et régionales, entre États et gouvernements, sur le front politique, diplomatique, sur le terrain aux côtés de la société civile, avec la jeunesse, en mobilisant toutes nos ressources, nos expertises et celles de nos nombreux réseaux.

À nous de déployer toutes nos armes de construction massive: l'éducation, la formation, la culture, le travail, l'amélioration des conditions de vie, la multiplication des opportunités et des possibilités, tout ce qui cultive et donne des raisons d'espérer. Car le sentiment d'exclusion, le désœuvrement sont autant de facteurs de risque que ceux qui embrigadent savent très bien exploiter.

C'est ce à quoi nous œuvrons et ce à quoi nous avons réfléchi, ici même et de manière inclusive, en rassemblant nos différentes perspectives pour mieux comprendre une situation, certes complexe, et par conséquent pour mieux agir.

Je veux saluer l'intérêt et l'engouement que cette conférence a suscités, ainsi que la grande mobilisation de toute la famille francophone autour des questions importantes qui ont été débattues durant ces trois journées.

Je tiens également à saluer la qualité de vos interventions et à vous remercier pour la contribution que chacune et chacun d'entre vous a pu apporter et qui devra permettre, soyez-en assurés, de définir des orientations stratégiques assorties d'un plan d'action francophone de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente.

Ne sous-estimez pas votre apport.

Le premier constat que nous pouvons faire à l'issue de ces trois journées de travail et de réflexion, est celui de l'urgence.

Vous, Mesdames et Messieurs les Ministres, les responsables politiques, les partenaires, les experts, les universitaires, les membres de la société civile, les représentantes et les représentants des médias, êtes unanimes devant cette urgence.

Urgence d'agir, concrètement, sur le terrain, au plus près des populations.

Urgence d'assurer la sécurité et, à cette fin, d'unir, de coordonner mieux nos actions, à travers la concertation, l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources et des moyens, le partage de l'information stratégique.

Il s'agit, d'une part de renforcer nos capacités d'anticipation et d'autre part de faire front commun, face à un ennemi commun.

Il s'agit d'une responsabilité que nous devons assumer pleinement et de manière collective car il en va de la sauvegarde de nos principes et de nos valeurs sur lesquels nous ne transigerons jamais.

La protection de ces valeurs suppose que la sécurité la stabilité et la paix soient garanties dans nos et États et gouvernements. À cet égard, il nous faut continuer d'œuvrer dans le sens de nos engagements consignés notamment dès dans la Déclaration de Saint Boniface, un texte pour nous de référence sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, adopté en 2006. Cette déclaration consacre le lien intangible entre sécurité, paix, respect des droits et des libertés, démocratie et développement, en tant que « composantes essentielles de la sécurité humaine ».

Ces éléments serviront de base pour l'élaboration de programmes d'appui à nos États et gouvernements membres, plus particulièrement en termes de facilitation du dialogue et des échanges, en termes de renforcement des capacités.

Cela s'inscrit dans l'approche globale que nous souhaitons mettre en œuvre avec nos partenaires et qui intègre l'éducation, l'enseignement professionnel, le soutien à l'activité économique, la création d'entreprise, le développement durable et inclusif, la promotion d'une culture démocratique, le respect des droits et libertés, le dialogue interculturel et interreligieux...

Face à cette urgence, nous réaffirmons que la Francophonie est là pour faciliter également nos efforts dans cette lutte pour la sécurité.

Les conclusions et recommandations qui ont été formulées dans le cadre des réflexions auxquelles vous avez toutes et tous contribué, seront versées aux travaux du groupe ad hoc de travail sur la Déclaration du XVIº Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Antananarivo, capitale de Madagascar, à la fin novembre 2016.

Il y sera inévitablement question de sécurité, puisque le thème choisi pour ce Sommet est : « Croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone. » Or, sans sécurité il n'y a ni stabilité, ni développement possible. Sans sécurité l'épanouissement des peuples est compromis, tous les efforts investis, toutes les aspirations, les ambitions justes et légitimes de l'humanité sont menacées.

Nous, États et gouvernements de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, nos universités, nos villes et municipalités, nos réseaux institutionnels et de la société civile de la Francophonie avons raison de nous saisir, dans des efforts concertés, de cette question essentielle.

Ensemble, tout devient possible.

Car notre succès collectif en matière de sécurité conditionne tout le reste. Soyons très clairs sur ce point : si nous échouons à protéger nos populations, à sécuriser nos territoires, nous ne pourrons pas réussir le reste. Nous ne pourrons pas répondre à l'urgence de donner un avenir à notre jeunesse, de lui donner espoir et confiance en cet avenir et de lui proposer une alternative aux projets funestes portés par ces groupes terroristes.

Nous ne pourrons pas déployer les services publics au plus près des collectivités jusque dans les contrées éloignées des grands centres-ville. Nous ne pourrons pas rendre effectif leur droit à l'éducation, à la culture, à la formation, à la santé, à l'emploi. En somme, nous serons comptables de la destruction peut-être irréversible de notre maillage social. Nous serons comptables de notre incapacité à garantir la sécurité humaine à laquelle ont droit toutes nos populations.

Et les jeunes en seront les premières victimes. C'est leur présent tout autant que leur avenir qui est hypothéqué si nous n'agissons pas tout de suite, aujourd'hui, avec une vision claire de la société qu'ensemble nous voulons bâtir pour demain.

Ces 245 millions de jeunes francophones que les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ont souhaité placer « au cœur d'un développement économique et humain durable », dans la Stratégie Jeunesse adoptée lors du XVe Sommet de la Francophonie à Dakar. Ces 245 millions de jeunes auprès desquels ils ont décidé de promouvoir « les valeurs de la Francophonie » et auprès desquels ils ont exprimé le souci « d'établir un contexte de paix et de sécurité pour tous ».

Sur tous ces jeunes, nous devons poser un juste regard. Ceux qui semblent à l'abri du risque d'embrigadement doivent encore davantage être accompagnés et éduqués dans un esprit de liberté, d'unité, de solidarité de diversité afin qu'ils participent activement et durablement au renforcement du lien social. La prévention précoce, la prévention primaire, celle qui nous permet de valider ensemble notre socle de valeurs, notre pacte social, doit être notre priorité.

J'ai entendu votre appréciation de la campagne Libres ensemble, et notamment celle du ministre Bernard Cazeneuve, à une participation massive des jeunes et de la société civile à cette initiative. La plateforme « Libresensemble.com » a le mérite d'offrir un grand espace d'expression, d'échange et de partage de la jeunesse francophone et de développement de ses projets. Et les jeunes sont déjà des milliers à se l'approprier.

J'en appelle également à la création d'espaces « physiques » de socialisation, de dialogue avec les jeunes, de déconstruction des préjugés, par exemple par la création, avec vous, d'une « Table à palabres » ou d'une « Caravane » Libres ensemble, itinérante, qui permettra à des personnalités de différents horizons, de différents pays, de dialoguer avec les jeunes, de créer du lien entre eux, dès lors qu'elles seront légitimes à leurs yeux.

J'en appelle enfin à l'union de nos efforts pour offrir au plus grand nombre possible de jeunes un vrai programme de mobilité et d'engagement citoyen et social francophone. Ensemble, OIF, États et gouvernements, opérateurs et conférences ministérielles de la Francophonie, nous devons bâtir un grand programme de volontariat international francophone. Les outils existent déjà. Unissons nos moyens, soyons efficaces et soyons conséquents ensemble. Car aucun d'entre nous ne peut agir seul, je le répète. Et dans notre action commune, nous devons inclure les jeunes car ils font partie de la solution, ils sont de remarquables acteurs de changement.

Ce faisant toutefois, nous ne répondrons pas encore à l'ensemble du défi. Car même si nous garantissons la sécurité et même si nous investissons massivement dans la prévention précoce, nous ne pourrons pas réussir sans nous engager en toute conscience et responsabilité dans la réparation.

L'équation est simple : pas de sécurité, pas de prévention sans réparation.

Car en effet, que prévoit-on pour ceux qui ont montré des signes de fragilité, de rupture, et pire, de basculement?

Arrêtons-nous un instant sur eux. Ils s'appellent Sonia, Pierre, Karim, Mathieu, Samy, Ali, Charles, Mohamed.

Sont-ils nés terroristes? Extrémistes et violents?

Et leurs parents? Athées, catholiques, juifs, protestants, musulmans « quiétistes », il n'y a pas de profil type.

Tous ces jeunes qui ont basculé ont d'abord été des enfants et des jeunes comme vos enfants, des adolescents comme ma fille. Ils ne sont pas nés terroristes mais à un moment de fragilité, comme tout un chacun peut en connaître, ils ont été approchés, séduits puis aspirés par des prédateurs sectaires qui ont perçu en eux la proie facile. Et leurs parents, désarmés, impuissants face à une communication rompue malgré leurs efforts et leur amour inconditionnel, leurs parents sont souvent pointés du doigt et culpabilisés.

Ce que je tiens à souligner ici, au risque de vous surprendre, c'est que nul d'entre nous, et aucun de nos enfants, n'est à l'abri de ces phénomènes d'embrigadement sectaires.

Le témoignage de Mathieu, cet après-midi, en est l'éminente illustration. Mathieu que je remercie car vous nous avez permis de mettre un visage sur ces dizaines de milliers de jeunes, embrigadés, victimes de ces prêcheurs de haine, qui pourraient être nos enfants, qui sont aussi nos enfants.

Face à cela, il est de notre impérieuse responsabilité de changer notre regard sur ces jeunes et sur leurs familles.

Être capable, au cas par cas, de reconnaître aussi leur terrible expérience.

Être capable de leur donner une seconde chance de retrouver leur place dans notre société, de faire société ensemble. Les accompagner, avec les moyens judiciaires, médicaux, sociaux, éducatifs appropriés, pour les réconcilier avec la vie, à une humanité commune et leur permettre de reprendre pied : savoir que l'on pourra retrouver ses droits civiques, savoir que l'on pourra retrouver la confiance d'un employeur, que l'on n'est pas fiché et mis au ban de la société à vie.

À cet effet, je sais que certains proposent par exemple la création d'entreprises solidaires dédiées à l'insertion professionnelle des jeunes repentis. Elle mérite d'être explorée.

Il faut en finir avec l'humiliation et le sentiment d'injustice qui provoquent une insoutenable violence. Remettre l'éthique et le partage au cœur de notre projet collectif.

Il faut donc permettre à ces jeunes de faire œuvre de réparation, pour eux-mêmes, pour la société, et nous engager sur ce chemin avec eux. Le pari doit être relevé collectivement, il doit être l'affaire des institutions, des élus locaux, des responsables associatifs, des parents, des chefs d'entreprises et employeurs, des enseignants, des éducateurs, des forces de police, des magistrats, avocats, législateurs, journalistes.

La plus grande proximité est nécessaire. La plus grande réactivité aussi.

Proximité en faisant toute leur place aux familles qu'il faut accompagner, sensibiliser, former à agir et à réagir. Nous l'avons entendu cet après-midi encore avec Nadia Remadna, Présidente de la Brigade des mères : les parents n'ont pas abandonné leurs enfants. Certains leur ont été arrachés. Ils ne peuvent pas les sauver seuls. Nous devons être là pour eux et avec eux.

Réactivité en nous organisant tout de suite pour créer des solidarités locales, repérer et partager nos bonnes comme nos mauvaises pratiques. En cela, je soutiens l'idée de créer un réseau francophone des bonnes pratiques pour la prévention de la radicalisation violente, sur l'exemple de celui mis en place par l'Union européenne.

Beaucoup d'autres actions concrètes peuvent être initiées rapidement, qui ne nécessitent pas de déployer des moyens considérables. Il nous suffit de le vouloir, de le décider et de le faire.

C'est une véritable révolution des esprits que nous devons opérer : sortir des schémas de peur, d'impuissance, qui nous enferment quotidiennement dans un carcan de plus en plus étroit et qui poussent au repli sur soi, et au repli en soi.

Faire le choix de la confiance, de l'ouverture aux autres, de la mise en commun de nos moyens, de la congruence de nos actions.

Offrir à nos jeunesses un projet collectif qui leur rendra espoir, le projet de société qui lui offrira de fécondes perspectives. Là est la clef de notre apaisement collectif de notre capacité à résister, à décider de notre avenir commun.

Cette première conférence a été une réussite grâce à vous, faisons en sorte de continuer ce combat avec la même détermination et la même fermeté.

Notre Conférence constitue un jalon important, elle s'inscrit dans la mobilisation de la communauté internationale face au terrorisme et à la radicalisation menant à la violence. La Francophonie est fortement présente dans les forums internationaux pour y faire entendre toutes nos voix, toutes nos initiatives volontaires et courageuses.

C'est pourquoi j'ai voulu que notre Organisation s'associe à la Conférence de haut niveau que l'UNESCO et le Gouvernement du Québec tiendront cet automne à Québec. Intitulée « internet et radicalisation des jeunes: prévenir, agir et vivre ensemble ». L'OIF qui a organisé en février dernier une importante conférence sur la cybersécurité et la cyberdéfense qui a réuni des spécialistes de toute la Francophonie à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire versera ses conclusions à cette conférence de Québec, mais aussi les recommandations recueillies ici.

Voilà chers amis, la route est longue. Nous défrichons ensemble, chaque sentier compte, chaque geste, chaque parole.

Je compte sur nous tous et je vous remercie.



En haut : session de clotûre, intervention de M. Adama Ouane, Administrateur de l'OIF, aux côtés de M. Hamed BAKAYOKO, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur (Côte d'Ivoire), Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Béatrice ATALLAH, Ministre des Affaires étrangères (Madagascar) et M. André VALLINI, Secrétaire d'État chargé du Développement et de la Francophonie (France).

En bas : Mme Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, M. Adama Ouane, Administrateur de l'OIF et M. Tiéman Hubert COULIBALY, Ministre de la Défense et des Anciens combattants (Mali).



ALLOCUTION DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX D'ADAMA OUANE, ADMINISTRATEUR DE L'OIF

Seul le texte prononcé fait foi

Madame la Secrétaire générale de la Francophonie, Mesdames et messieurs les Ministres, Mesdames et messieurs.

Avant de procéder à une synthèse des travaux, que j'espère fidèle, précise et exhaustive, je tenais avant tout à remercier les très nombreux intervenants de haut-niveau qui partagent leurs expertises, leurs expériences de terrain et leurs analyses en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation.

La centaine d'interventions et les interactions avec les 300 participants qui se sont succédé depuis lundi ont été d'une grande richesse. Elles ont débouché sur des pistes de réflexion et des recommandations qui interpellent l'ensemble des acteurs de la Francophonie.

Car tel était l'un des principaux objectifs de ce grand rendezvous voulu par la Secrétaire générale : renforcer les réponses de la Francophonie en s'appuyant sur les enseignements et les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves dans l'espace francophone — et au-delà.

Cela a été dit à de nombreuses reprises, lors de la cérémonie d'ouverture marquée par les allocutions de plusieurs ministres francophones, mais aussi au cours des sessions : la Francophonie peut et doit contribuer aux efforts menés pour lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation violente qui minent notre espace.

Comme l'a rappelé la Secrétaire générale de la Francophonie lors de son allocution d'ouverture, la communauté francophone est particulièrement frappée par le terrorisme. D'une part car nombre de ces attaques se déroulent dans nos États membres. Mais aussi, parce que c'est notre jeunesse francophone qui est recrutée, radicalisée et embrigadée par les activistes terroristes.

Ces trois jours d'échanges ont aussi permis de souligner, s'il en était encore besoin, la détermination de tous les acteurs francophones à renforcer leurs coopérations et à trouver des réponses communes aux causes profondes de ces phénomènes. Il s'agit bien entendu de notre Organisation internationale de la Francophonie (OIF), mais aussi des États et gouvernements membres, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, des opérateurs (AUF, TV5 Monde, AIMF, et Université Senghor), des conférences ministérielles de l'éducation (CONFEMEN) et de la jeunesse (CONFEJES), des réseaux professionnels et institutionnels de la Francophonie, de la société civile francophone, des chercheurs et univer-

sitaires. La variété, la complémentarité et la volonté de tous ces acteurs sont de formidables atouts.

Nous pouvons aussi nous appuyer sur l'expertise — les réseaux ainsi que la capacité de mobilisation et d'action de l'ensemble de ces acteurs — qui sont autant d'outils au service d'une réponse francophone intégrée.

De l'ensemble des travaux en sessions plénières et thématiques, je retiendrai deux enseignements prégnants et partagés.

Le premier élément récurrent : au-delà des stratégies à long terme — certes indispensables — consiste à développer collectivement et à mettre en œuvre des actions immédiates pour répondre aux situations d'urgence. Ces actions n'appellent pas forcément à une mobilisation financière exorbitante ; elles nécessitent avant tout des efforts de concertation et de mutualisation. De manière complémentaire, beaucoup ont insisté sur l'importance de privilégier des approches et des solutions locales qui soient portées par les acteurs locaux, qui prennent en comptent les spécificités et les ressources locales.

Le second élément qui est revenu, dans l'ensemble des discussions, porte sur la nécessité de bien clarifier, définir et accompagner une compréhension partagée des termes et concepts de radicalisation, notamment violente.

Il s'agit là d'un préalable indispensable au développement d'actions qui soient cohérentes et efficaces. À cet égard, nous avons été interpellés sur la nécessité d'appuyer et de développer la recherche francophone en matière de terrorisme, de radicalisation violente et de résilience à travers, notamment, l'action de l'Agence universitaire de la Francophonie, mais aussi à la faveur d'un engagement renouvelé des États et gouvernements dans le domaine de la recherche. En effet, il est essentiel que toutes les politiques mises en œuvre puissent s'appuyer sur une meilleure compréhension des phénomènes et des moyens d'y remédier.

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et messieurs les ministres, Mesdames et messieurs.

La première série de recommandations thématiques de cette Conférence concerne le renforcement du dispositif légal dont les États se dotent pour répondre aux actes terroristes. Il s'agit à la fois d'une question d'efficacité, mais aussi de respect des droits et des libertés qui doit demeurer une priorité, y compris — et surtout — dans un contexte de menace terroriste.

Avant tout, il a été demandé à ce que soit encouragée la ratification dans les meilleurs délais par les États et gouvernements de la Francophonie qui ne l'ont pas encore fait, des instruments universels, régionaux et sous régionaux en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Que soit également encouragée l'adoption de législations nationales appropriées articulant les impératifs de sécurité et de protection des libertés.

Les panélistes ont également souligné l'importance de soutenir les efforts destinés à harmoniser les instruments juridiques disponibles afin d'assouplir les procédures d'enquêtes et d'extradition, mais également d'harmoniser les instruments existants entre les organisations sous régionales (CEMAC, CEEAC, CEDEAO, COI, COMESA, IGAD, SADC).

Un autre élément de réponse réside dans l'amélioration de la collaboration et de l'entraide entre autorités judiciaires des différents pays, notamment pour la reconnaissance mutuelle des décisions de justice, la mise en place d'une base de données unique pour les lois et procédures nationales d'extradition des États, à l'échelle régionale ou sous régionale.

Des efforts mériteraient également d'être menés pour renforcer l'efficacité de l'extradition et de la remise des fugitifs en assouplissant le principe de non-extradition des nationaux en cas de terrorisme ou, à tout le moins, respecter leur obligation de juger pour les États qui tiennent au principe de non-extradition de leurs nationaux.

La création d'un mandat d'arrêt africain est un des éléments centraux de cette réponse légale au terrorisme qui est ressorti des débats. Les participants ont fait remarquer que la mise sur pied de cette procédure simplifiée pourrait s'exécuter de manière rapide et sécurisée et être engagée dans un premier temps à un niveau régional. La mise en commun des travaux déjà engagés en ce sens par l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF) avec l'OIF et par l'Union africaine doit être rapidement facilitée.

Pour mener à bien ces initiatives et s'assurer que le dispositif légal soit correctement mis en œuvre, il semble également nécessaire de s'assurer que les enquêteurs, juges et procureurs, mais aussi les acteurs du secteur de la sécurité reçoivent des formations spécialisées et adaptées sur ces différents aspects.

La deuxième série de recommandations de cette Conférence porte sur la nécessaire adaptation et évolution des réponses sécuritaires. Celles-ci passent tout d'abord par une mutualisation des moyens et une coordination des efforts des services de sécurité, à la fois au niveau national entre les différents services, mais aussi aux niveaux bilatéral et multilatéral. À cet égard, la mise en place d'une base de données interrégionale permettant l'identification des personnes recherchées a été encouragée.

Cette mutualisation des informations est aussi souhaitée par les participants, entre les services de sécurité et les autres institutions concernées, tels ceux de la justice et de l'éducation.

De nombreux panélistes ont également insisté sur l'importance accrue, dans le contexte de lutte contre le terrorisme, de soutenir le contrôle parlementaire sur les services de sécurité et de renseignements. Il y va du renforcement de la légitimité de l'État et du renforcement de la confiance des citoyens dans les services de sécurité, confiance nécessaire à leur bon fonctionnement.

Dans la même logique, les acteurs de la sécurité mobilisés dans la lutte contre le terrorisme doivent être davantage formés aux droits de l'Homme et aux standards internationaux dans ce domaine.

Enfin, c'est également l'esprit de coopération qui doit prévaloir pour instaurer un environnement numérique de confiance et pour renforcer les cadres législatifs et réglementaires de la cybersécurité, dans le respect des droits fondamentaux des citoyens et de la protection des données à caractère personnel. Ces questions ont été évoquées ici dans le prolongement de la Conférence internationale sur le renforcement de la cybersécurité et de la cyberdéfense dans l'espace francophone, tenue à Grand-Bassam en février 2016.

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et messieurs les ministres, Mesdames et messieurs,

Parallèlement à ces premières recommandations destinées à répondre aux actes terroristes, tous les panélistes ont relevé l'impérieuse nécessité d'investir en faveur d'actions de prévention structurelle. Il s'agit de renforcer la « prévention primaire », à savoir tout ce qui permet de répondre, en amont, aux facteurs qui engendrent la radicalisation violente et le terrorisme, notamment en mettant l'accent sur la lutte contre toutes les formes d'exclusion économique, sociale et politique.

Les efforts à mener en ce sens concernent la jeunesse francophone dont il a été question tout au long des débats et qui fait l'objet de la troisième série de recommandations de cette Conférence. Cette jeunesse francophone qui est surtout et avant tout la cible et la victime de ces maux et de ces fléaux. Des espaces d'expression et d'échanges doivent leur être offerts pour que puissent se développer des contre-discours positifs portés par eux, mais aussi par des personnalités de la société civile (artistes, entrepreneurs, sportifs, etc.); il s'agirait déconstruire les préjugés et à créer les conditions d'un meilleur vivre ensemble. Tout cela dans le prolongement de la campagne « Libres ensemble » initiée par la Secrétaire générale de la Francophonie.

Le renforcement du programme de volontariat francophone, largement évoqué au cours de la conférence, participe aussi de cette volonté d'offrir des perspectives et des ouvertures sur le monde à une jeunesse francophone qui a tant à partager. Pour cela et pour ce faire, il faudra mobiliser des financements à la hauteur de nos ambitions.

L'éducation, cette « arme de la construction massive » comme aime à le dire Madame JEAN, a fait l'objet, naturel-lement, de nombreuses recommandations. Parmi celles-ci se dégage des travaux la nécessité pour les États franco-phones de mieux contrôler le développement et de mieux former les enseignants des écoles coraniques qui peuvent être les foyers de messages radicaux. Tout en réfléchissant à la manière de laisser la place à des savoirs et des connaissances pluriels.

Cela passe notamment par un appui à l'alphabétisation des enfants dans leur langue maternelle et la création de passe-relles entre les écoles « formelles » et les écoles coraniques. À cet égard, la concertation interministérielle entre les Ministères de l'Éducation nationale et les Ministères chargés des Affaires religieuses est essentielle.

Cela passe aussi par un renforcement de l'éducation à la citoyenneté qui comprend la sensibilisation aux droits de l'Homme et aux principes démocratiques.

Ces actions préventives doivent être complétées par une mise en réseau des centres de prévention de la radicalisation violente existants dans l'espace francophone. Elle doit s'accompagner par des initiatives innovantes pour sensibiliser et former les acteurs de l'éducation et de la prévention aux risques et signes de radicalisation.

Dans cette même dynamique, il a également été proposé de créer un recueil et un réseau de partage de bonnes pratiques au sein de l'espace francophone en matière de la prévention et de la lutte contre la radicalisation au niveau local.

La quatrième série de recommandations porte sur l'importance de l'insertion économique et sociale, en particulier des jeunes, qui arrivent de plus en plus nombreux sur un marché du travail souvent saturé et concurrentiel, et dont les exclus sont d'autant plus vulnérables aux discours radicaux.

Ainsi, de manière récurrente, le lien jeunesse-précarité-radicalisation a été énoncé et dénoncé. Il y a donc un effort indispensable à mener, à tous les niveaux, pour accompagner le développement économique des pays. C'est pourquoi la Secrétaire générale a fait de la mise en œuvre concrète de la stratégie économique de la Francophonie une priorité.

Les projets utilisant la micro-finance qui offrent des perspectives concrètes et rapides d'inclusion économique aux populations jeunes et/ou peu qualifiées pourraient dans cet esprit être davantage soutenus.

Le développement économique de ces pays dépend également de leur environnement juridique et fiscal qui doit être modernisé et harmonisé afin qu'il soit propice aux investissements.

Dans cette démarche d'inclusion des jeunes, notamment des plus vulnérables, une place importante doit en outre être accordée aux vecteurs linguistiques, culturels et religieux.

Afin de toucher plus efficacement la jeunesse francophone, il a été suggéré que les contre-discours religieux contre la radicalisation violente, portés par les universités islamiques comme Al Azhar, soient traduits en français. Dans le prolongement, il pourrait être proposé d'appuyer la formation en français des imams francophones d'Europe, d'Afrique et du Moyen-Orient.

Il a aussi été question de mise en place, en particulier dans les zones les plus enclavées, d'espaces de lecture — proposant des ouvrages en français sur l'Afrique — qui soient également des lieux de socialisation culturelle (chant, danse, etc.). Je pense ici au rôle important que jouent et, seront amenés à jouer, nos centres de lectures et d'animation culturelle (Clac) présents en zones rurales dans de nombreux pays francophones.

Les membres du Séminaire ont également souhaité que les initiatives promouvant la culture de la paix et de dialogue soient encouragées, notamment au niveau local. Il s'agit de soutenir des processus de concertation et de médiations internes, incluant les autorités traditionnelles, les associations communautaires et en particulier celles reposant sur l'engagement des femmes, pour développer cette approche pacifiée de la gestion des conflits.

Enfin, l'accent a été mis sur la nécessité de travailler plus étroitement avec les médias traditionnels et sociaux, en collaboration avec les organes de régulation, pour permettre un traitement responsable des informations relatives aux phénomènes terroristes et dans le respect de la dignité humaine. Pour également lutter contre les discours de haine tout en encourageant l'élaboration et la diffusion de contre-discours positifs. Ce renforcement des compétences et des connaissances contribuent à améliorer la responsabilité sociétale

des professionnels, dans des contextes où la liberté d'expression doit être renforcée.

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et messieurs les Ministres, Mesdames et messieurs.

À travers toutes ces recommandations, nous comprenons que le combat contre le terrorisme et la radicalisation violente est global et appelle la mobilisation et l'engagement de tous, dans tous les secteurs. Acteurs, institutionnels et de la société civile, au niveau local, national, régional mais aussi international.

Sur ce point, et j'en terminerai par-là, nous devons revoir l'approche des coopérations entre les organisations multi-latérales comme cela a été évoqué cet après-midi. Car si nous voulons apporter des réponses concrètes, rapides et efficaces, les partenaires internationaux doivent en effet renforcer leur collaboration en veillant à toujours intervenir de manière concertée et complémentaire. Il s'agit, en outre, pour les organisations multilatérales d'ajuster leurs relations avec leurs États membres, en cherchant comment soutenir les politiques nationales mises en œuvre pour lutter contre le terrorisme et prévenir la radicalisation. Enfin, les organisations régionales et internationales sont amenées, comme le fait aujourd'hui l'OIF, à ajuster leurs programmations et leurs modes d'intervention, dans une logique d'approche intégrée.

Je vous remercie pour votre attention et tiens aussi à remercier encore les participants et les équipes de l'OIF pour la réussite cette conférence.



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 80 États et gouvernements dont 57 membres et 23 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs de français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

57 États et gouvernements membres et associés

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République vougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles.

23 observateurs

Autriche • Bosnie-Herzégovine • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruquay.



19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris - France Tél.: +33 (0)1 44 37 33 00





